

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO

INSTITUT DU DEVELOPPEMENT RURAL



MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

en vue de l'obtention du

DIPLOME D'INGENIEUR DE CONCEPTION
EN VULGARISATION AGRICOLE

THEME

Analyse des enjeux fonciers dans la perspective de création d'une zone tampon dans les terroirs riverains du Parc National W du Burkina Faso : Cas du terroir de Kotchari

Présenté par : Harouna SAWADOGO

Maîtres de stage : Dr Moumouni OUEDRAOGO
M. Pierre KAFANDO

Directeur de mémoire : M. Henri YE

N° -2011 /VA

JUIN 2011

SOMMAIRE

| | Page |
|--|-------------------|
| DEDIDACE _____ | <i>i</i> |
| REMERCIEMENTS _____ | <i>ii</i> |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS _____ | <i>iv</i> |
| LISTE DES TABLEAUX _____ | <i>iv</i> |
| LISTE DES GRAPHIQUES _____ | <i>iv</i> |
| LISTE DES CARTES _____ | <i>iv</i> |
| SCHEMA _____ | <i>iv</i> |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS _____ | <i>v</i> |
| RESUME _____ | <i>vii</i> |
| INTRODUCTION GENERALE _____ | <i>1</i> |
| 1. Contexte et problématique _____ | <i>1</i> |
| 2. Objectifs de l'étude _____ | <i>3</i> |
| 3. Hypothèses de l'étude _____ | <i>3</i> |
| 4. Méthodologie _____ | <i>4</i> |
| 4.1. Approche démographique _____ | <i>4</i> |
| 4.2. Approche sociologique _____ | <i>4</i> |
| 4.3. Approche écologique _____ | <i>6</i> |
| 4.4. Approche cartographique _____ | <i>7</i> |
| 5. Plan d'ensemble du document _____ | <i>7</i> |
| CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE _____ | <i>8</i> |
| 1.1. Présentation du milieu d'étude _____ | <i>8</i> |
| 1.1.1. Situation géographique et administrative _____ | <i>8</i> |
| 1.1.2. Milieu humain _____ | <i>8</i> |
| 1.1.3. Milieu biophysique _____ | <i>10</i> |
| 1.2. Aperçu sur les aires protégées _____ | <i>12</i> |
| 1.2.1. Notion d'aire protégée _____ | <i>12</i> |
| 1.2.2. Organisation spatiale d'une réserve de biosphère : notion de zone tampon _____ | <i>14</i> |
| 1.2.3. Problématique des aires protégées africaines _____ | <i>15</i> |
| 1.3. Etat des connaissances sur la dynamique de gestion des ressources naturelles à la périphérie du Parc _____ | <i>16</i> |
| 1.3.1. Gestion du foncier _____ | <i>16</i> |
| 1.3.2. Pressions et menaces sur le parc _____ | <i>17</i> |
| 1.3.3. Déguerpissements des populations _____ | <i>18</i> |
| CHAPITRE II : RESULTATS _____ | <i>19</i> |

| | | |
|------------------------------------|---|-----------|
| 2.1. | Caractéristiques des exploitations agricoles périphériques au Parc W | 19 |
| 2.1.1. | Aspects démographiques | 19 |
| 2.1.2. | Adoption des spéculations par les producteurs | 20 |
| 2.1.3. | Niveau d'équipement agricole | 21 |
| 2.1.4. | Gestion de la fertilité | 22 |
| 2.1.5. | Apiculture | 23 |
| 2.1.6. | Elevage | 23 |
| 2.2. | Evolution des ressources naturelles dans le terroir | 24 |
| 2.2.1. | Dynamique de l'occupation des terres de 1992 à 2002 | 24 |
| 2.2.2. | Tendance de l'évolution du couvert végétal de 2002 à 2010 | 27 |
| 2.2.3. | Facteurs déterminants de l'évolution des ressources naturelles | 27 |
| 2.3. | Dynamique foncière dans le terroir de Kotchari | 29 |
| 2.3.1. | Droits fonciers | 29 |
| 2.3.2. | Disponibilité des terres | 32 |
| 2.3.3. | Conflictualités | 32 |
| 2.3.4. | Transhumance | 37 |
| 2.4. | Avis des acteurs sur la création de la zone tampon | 38 |
| 2.4.1. | Avis des chefs d'exploitation | 38 |
| 2.4.2. | Avis des gestionnaires traditionnels du foncier | 38 |
| 2.4.3. | Avis de la représentation communale | 39 |
| 2.4.4. | Avis des services techniques de l'Etat | 39 |
| CHAPITRE III : | DISCUSSION | 40 |
| 3.1. | Système de production et pressions sur les ressources naturelles | 40 |
| 3.2. | Couvert végétal | 41 |
| 3.3. | Gestion du foncier | 42 |
| 3.4. | Création de la zone tampon | 44 |
| CONCLUSION/RECOMMANDATIONS | | 46 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | | 48 |
| ANNEXES | | I |

DEDICACE

- A la mémoire de ma **grand-mère Zaksoba** qui m'a quitté pendant la formation et qui ne profitera malheureusement pas de ses fruits.
- A ma petite famille qui a souffert de cette rupture momentanée qui lui a causé pas mal de désagrément sur le plan affectif et matériel. **Awa, Franck Ben Yacine, Nomtondo Amira Jennifer, Wendlassida Sidney Princesse, Fatí et Aziz**, ce mémoire est le vôtre.
- A ma grande famille qui n'a cessé de me manifester son soutien.

REMERCIEMENTS

La réalisation du présent mémoire a été possible grâce à la contribution de plusieurs personnes. Nous tenons à exprimer ici toute notre gratitude pour l'ensemble de ces efforts consentis. Nous voudrions remercier particulièrement :

- M. **Henri YE**, notre Directeur de Mémoire, pour sa touche scientifique qu'il a donnée à ce travail. Ses conseils et orientations nous ont donné le courage pour aborder le thème ;
- Dr **Moumini OUEDRAOGO**, le coordonnateur de la fondation AWF pour avoir accepté de nous accueillir dans sa structure et assuré notre encadrement. Nous garderons de lui sa rigueur au travail ;
- M. **Pierre KAFANDO**, coordonnateur du Parc W qui a également assuré l'encadrement de ce travail. Malgré ses multiples occupations, il n'a ménagé aucun effort pour nous accompagner ;
- M. **Jean de Dieu ILBOUDO** pour sa contribution au couronnement de notre travail ;
- Le corps enseignant de l'Institut du Développement Rural (IDR) pour la formation reçue.
- M. **Paryam OUEDRAOGO**, pour sa contribution au renforcement de ma formation en traitement informatique des données. Nous lui sommes aussi reconnaissants pour son soutien matériel et la fidélité de l'amitié ;
- M. **Barnabé KABORE**, pour ses multiples appuis : conseils, amendements du mémoire, appuis matériels et documentaires ;
- M. **Philippe TAMINI**, M. **Basile ADOUABOU**, M. **Régis GUEBRE**, M. **Youssef SANOU** et M. **François OUEDRAOGO** pour le crédit cartographique ;
- M. **Abdoul Wahab ZOMBRA** et Mlle **Adèle TONDE** de AWF pour la collaboration et l'appui reçu sur le terrain ;
- M. **Sayouba SIGUE** qui a eu le plaisir de traduire le résumé en anglais ;
- M. **Issa SAWADOGO** pour ses encouragements et appuis documentaires ;
- M. **P. Célestin ZIDA**, Directeur Provincial de l'Environnement et du Développement Durable de la Tapoa et ses agents M. **NIKIEMA Rakissida**, M. **Issouf NEYA**, M. **Ousmane TRAORE**, M. **Karim SAWADOGO**, M. **Edouard BATIONO**, M. **Houd BOUGOUMA**, M. **Dénis OUEDRAOGO** et M. **Emmanuel SAWADOGO**, pour leur accueil et les dispositions prises pour faciliter notre travail sur le terrain ;

MENTION ASSEZ-BIEN

- M. **Augustin TANKOANO**, Directeur Provincial des Ressources Animales de la Tapoa pour les informations reçues et les encouragements ;
- la société cotonnière du Gourma (SOCOMA) à travers M. **Brahiman BAMOGO**, M. **Lassané BEBANE** et M. **Crépin ZOUNGRANA** pour les informations reçues ;
- M. **Diada COULIDIATY**, notre accompagnateur pour les efforts fournis ;
- la population de Kotchari et les autorités locales pour l'accueil et la collaboration ;
- M. **KOADIMA** et **Maka LOMPO** du PICOFA/Diapaga pour les informations reçues ;
- M. **Guillaume KABRE** pour l'amendement du mémoire et l'amitié vivante ;
- M. **Boubacar YEYE** et **Adama OUEDRAOGO** de la SOFITEX pour les informations ;
- ma grande famille qui n'a cessé de me manifester son soutien : **Somtawendé, Wendingoudi, Aminata, Alaye, Adama, Raogo, Mariam, Rasmata, Fatimata, Alimatou et Colette** ;
- M. **Hassime RABO** pour ses appuis multiples et multiformes ;
- M. **Saïdou SORO**, Mme **Antoinette GUIRO** et M. **K. Moïse SIA**, nos collègues devanciers en Vulgarisation pour leurs orientations et encouragements ;
- Nos promotionnaires pour la solidarité agissante et en particulier **Roch PANANDITIGRI** et **Moussa OUEDRAOGO** pour les trois ans de partage et d'échanges sous le même toit ;
- Mlle **Pascaline KIEMDE**, Mlle **Assiata SAVADOGO** et M. **Polycarpe BATIONO** pour le climat d'amitié et la collaboration ;
- les amis, collègues et parents dont nous restons redevables pour leurs soutiens divers : **Honoré KOUTOU, Sylvain SAWADOGO, Ousmane SAWADOGO, Raphaël OUEDRAOGO, Dimanche OUEDRAOGO, Grégoire ILBOUDO, Adama SAWADOGO, Harouna DERRA, Bernard BINGO, Siméon OUEDRAOGO, Mahamadi YABAO, Alexis SAWADOGO, Béli BENAO, Ousséni OUEDRAOGO, Ousséni SAWADOGO** et **Abdoulaye OUEDRAOGO**.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau I: Catégories des aires protégées et leur objectif de gestion | 13 |
| Tableau II: Evolution de l'occupation des terres à Tansarga entre 1992 et 2002 | 17 |
| Tableau III: Effectifs des animaux transhumants à Kotchari | 18 |
| Tableau IV: Paramètres socio-démographiques de la périphérie | 19 |
| Tableau V: Situation des pratiques de fertilité | 22 |
| Tableau VI: Etat de disponibilité des ressources pastorales | 24 |
| Tableau VII: Evolution des unités d'occupation des terres | 27 |
| Tableau VIII: Appréciation de l'état de dégradation du couvert végétal de 2002 à 2010 | 27 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|----|
| Graphique 1: Niveau d'adoption des spéculations. | 20 |
| Graphique 2: Niveau d'adoption des spéculations selon le statut. | 20 |
| Graphique 3: Niveau d'adoption des spéculations en fonction des superficies. | 21 |
| Graphique 4: Répartition des exploitations selon le nombre de charrues possédées. | 21 |
| Graphique 5: Répartition des exploitations selon les effectifs du cheptel. | 23 |
| Graphique 6: Répartition des défricheurs au cours des dix (10) dernières années. | 28 |
| Graphique 7: Projection de l'évolution de la population | 29 |
| Graphique 8: Projection de l'évolution de la densité | 29 |
| Graphique 9: Répartition des producteurs selon la catégorie de réserve foncière. | 32 |
| Graphique 10: Evolution des conflits agriculteurs/éleveurs de 2001 à 2010. | 33 |
| Graphique 11: Répartition des exploitations selon la fréquence des dégâts | 35 |
| Graphique 12: Répartition des exploitations selon la catégorie des dégâts. | 35 |
| Graphique 13: Répartition des dégâts selon l'espèce. | 35 |
| Graphique 14: Evolution des dégâts d'animaux sauvages de 2001 à 2010. | 36 |
| Graphique 15: Situation des pénalités forestières. | 36 |
| Graphique 16: Evolution des motifs de pénalités forestières. | 37 |
| Graphique 17: Répartition des exploitations selon la forme de compensation exigée. | 38 |

LISTE DES CARTES

| | |
|--|----|
| Carte 1: Localisation de la zone d'étude | 9 |
| Carte 2: Occupation des terres en 1992 | 25 |
| Carte 3: Occupation des terres en 2002 | 26 |
| Carte 4: Carte socio-foncière du terroir de Kotchari | 31 |

SCHEMA

| | |
|---|----|
| Schéma 1: Zonage d'une réserve de biosphère (Source : UNESCO, 1990) | 14 |
|---|----|

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|-----------------|--|
| ADP | : Assemblée des Députés du Peuple |
| AWF | : African Wildlife Foundation |
| BDOT | : Base de Données de l'Occupation des Terres |
| BEGE | : Bureau d'Etudes des Géosciences et de l'Environnement |
| BNDT | : Banque Nationale de Données Topographiques |
| CMAP | : Commission Mondiale des Aires Protégées |
| CONAGESE | : Conseil National pour la Gestion de l'Environnement |
| CONEDD | : Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable |
| CSLP | : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté |
| CVD | : Conseil Villageois de Développement |
| CGF | : Commission de Gestion de la Faune |
| DFC | : Direction de la Faune et des Chasses |
| DGPSA | : Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles |
| DPAH | : Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique |
| DPAHRH | : Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques |
| DPECV | : Direction Provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie |
| DPEDD | : Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable |
| DPRA | : Direction Provinciale des Ressources Animales |
| DRED-E | : Direction Régionale de l'Economie et du Développement de l'Est |
| DRS/CES | : Défense Restauration des Sols/Conservation des Eaux et Sols |
| ECOPAS | : Ecosystèmes Protégés en Afrique Soudano-sahélienne |
| FAO | : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FCFA | : Franc de la Communauté Francophone d'Afrique |
| FICOD | : Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées |
| GPS | : Global Positioning system |
| IDR | : Institut du Développement Rural |
| IEC | : Information Education Communication |
| IGB | : Institut Géographique du Burkina |
| INERA | : Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles |
| INSD | : Institut National de la Statistique et de la Démographie |
| MAB | : Man And Biosphere |
| MECV | : Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie |

| | |
|----------------|--|
| MEDD | : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable |
| MEE | : Ministère de l'Environnement et de l'Eau |
| ONG | : Organisation Non Gouvernementale |
| PAN/LCD | : Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification |
| PCAE | : Plan Communal d'Actions Environnemental |
| PePaW | : Projet Développement Local à la Périphérie du Parc W |
| PFN | : Politique Forestière Nationale |
| PIB | : Produit Intérieur Brut |
| PICOFA | : Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole |
| PIF | : Programme d'Investissement Forestier |
| PNGFAP | : Programme National de Gestion de la Faune et des Aires de Protection fauniques |
| PNKT | : Parc National Kaboré Tambi |
| RAF | : Réorganisation Agraire et Foncière |
| RGA | : Recensement Général de l'Agriculture |
| RGN | : Ranch de Gibier de Nazinga |
| RGPH | : Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| SCV | : Semis sous Couvert Végétal |
| SDR | : Stratégie de Développement Rural décentralisé |
| SNC | : Sustainable Natural Capital |
| UICN | : Union Internationale pour la conservation de la Nature |
| UNESCO | : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture |
| UPB | : Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso |
| WCS | : Wildlife Conservation Society |
| WWF | : World Wildlife Fund of nature |
| ZOVIC | : Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique |
| ZP | : Zone Pastorale |

RESUME

Pour une gestion durable du Parc National W du Burkina Faso, qui a été érigé en réserve de biosphère, il est indispensable de lui doter d'une zone tampon pour contribuer à contenir la pression de sa périphérie. L'objectif de cette étude est de faire une analyse de la dynamique de gestion des ressources naturelles du terroir de Kotchari dans l'optique de création de cette zone tampon. La méthodologie utilisée a combiné principalement une approche sociologique et une approche écologique. L'approche sociologique a consisté en des enquêtes-exploitations et entretiens avec d'une part les acteurs locaux de gestion des ressources naturelles et du foncier et d'autre part les structures partenaires. Quant à l'approche écologique, elle a pris en compte une analyse diachronique de l'évolution des ressources naturelles complétée par des sorties d'observation sur le terrain. Il ressort de l'étude que le système de production se caractérise par une forte adoption de la cotonculture, première culture de rente du pays mais également par un taux d'équipement élevé des exploitations en charrues d'où une évolution régressive du couvert végétal à un rythme décennal de 19 %. Sur le plan foncier, si l'on peut relever la faible spéculation des terres, en revanche, la pression foncière constitue une préoccupation et se traduit par une forte fréquence des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les avis des différents acteurs sur la création de la zone tampon montrent que les gestionnaires traditionnels du foncier et la commune s'y opposent alors que les services techniques et les exploitations sont plutôt favorables à l'initiative. Les exploitations concernées exigent pour leur délocalisation, un recasement dans le terroir. De l'appréciation des résultats, il faut retenir que la création de la zone tampon est inopportune en raison des risques sociaux qu'elle présente. Néanmoins, il s'avère indispensable de mettre en place un cadre local de concertation sur le foncier pour une meilleure gestion des ressources naturelles du terroir.

Mots clés : Gestion durable, ressources naturelles, Parc National W, Burkina Faso, zone tampon, foncier.

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte et problématique

Selon l'analyse « Sustainable Natural Capital (SNC) », nouvelle approche économique prenant en compte les ressources naturelles dans la richesse des nations contrairement à l'approche classique « Produit Intérieur Brut (PIB) », il existe une relation entre la richesse d'une nation et la part de son capital naturel qui est constitué des sols, forêts, faune, pâturage... (MEDD, 2011). Ainsi, moins un pays est riche, plus sa richesse totale dépend des ressources naturelles. Par exemple, le capital naturel constitue le quart de la richesse totale des pays les moins avancés contre seulement 2 % pour les pays à revenus élevés (hors mis les pays pétroliers). Le Burkina Faso, pays pauvre, ne fait pas exception à cette règle, dans la mesure où son capital naturel représente 24 % de la totalité de ses richesses (Banque Mondiale, 2006 in MEDD, 2011). L'agriculture, l'élevage et la foresterie y occupent plus de 87 % de la population (MAHRH/DGPSA, 2007). Ceci démontre l'importance du secteur primaire qui apparaît comme un des axes prioritaires du développement socio-économique du pays.

La faune est une composante essentielle des ressources naturelles au Burkina Faso. Le pays regorge les potentialités fauniques les plus importantes de la sous région ouest-africaine (KABORE, 2010). En effet, le Burkina Faso abrite encore une faune relativement abondante et variée qui compte environ 128 espèces de mammifères, 477 espèces d'oiseaux et 60 espèces de reptiles (CONAGESE, 1999). 27 aires protégées d'une superficie totale de 3 548 371 ha (MECV, 2004) abritent cette faune. Pour améliorer sa contribution au développement socio-économique et sa gestion durable, le sous secteur de la faune a fait l'objet de réformes depuis 1996 qui consacrent désormais sa gestion tripartite : Etat, population et privé. Des résultats intéressants sont enregistrés car annuellement ce sont 10 000 emplois qui sont créés et plus de 2 000 000 000 francs CFA comme retombées financières pour les trois catégories d'acteurs (CONEDD, 2007). En 2004, un Programme National de Gestion de la Faune et des Aires Protégées (PNGFAP) fut adopté pour la période 2004-2014. Il se veut un outil opérationnel de la Politique Forestière Nationale (PFN), de la Stratégie de Développement Rural (SDR) et du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Sur le plan législatif, la faune est régie principalement par deux (02) textes à savoir le code forestier et la réorganisation agraire et foncière (RAF).

L'Est du Burkina Faso constitue le réservoir de faune du pays car il concentre 3/4 des aires fauniques (KABORE, 2002). Le Parc W, objet de notre recherche est localisé dans

MENTION ASSEZ BIEN 3/4

cette partie et plus précisément dans la province de la Tapoa. C'est une aire protégée transfrontalière de 10300 km² commune à trois pays que sont le Bénin, le Niger, et le Burkina Faso (ECOPAS, 2005). La partie burkinabé couvre 2349 km² contre 5720 km² et 2231 km² pour respectivement les parties béninoise et nigérienne. Le Parc W est la première réserve faunique de l'ancien Gourma identifiée en 1926 puis classée en 1954 comme Réserve Totale. En raison de son caractère transfrontalier et de son intérêt pour l'humanité, le parc a été érigé en Réserve de Biosphère Transfrontalière (la première en Afrique) en 2002 (ZOURI, 2003). Ce statut suggère l'existence d'une zone tampon destinée à le protéger en limitant au maximum les pressions humaines et animales de sa périphérie (BAUDRON et al., 2007). Malheureusement, en dehors de la zone de chasse de Tapoa-Djerma et de la réserve partielle de la Kourtiagou qui tiennent lieu de zones tampons, ce dispositif est absent du côté burkinabè. Il est également absent dans la partie nigérienne. Cependant, au Bénin, la zone tampon est légalement reconnue et forme une bande de 5 km de large jouxtant le parc et à l'intérieur de laquelle des activités compatibles avec la protection des ressources naturelles sont menées (BAUDRON et al., 2007). Les conséquences qui découlent du manque de zone tampon du côté burkinabè se traduisent de nos jours par des agressions agricoles et pastorales du parc dont notamment le phénomène de transhumance.

Cette problématique commande que des solutions puissent être trouvées dans la gestion de la périphérie pour éviter à cette richesse écologique qu'est le parc, sa régression voire sa disparition. Des efforts sont déployés par nombre d'acteurs pour y faire face. Ainsi, sous l'appui du programme Ecosystèmes Protégés en Afrique Soudano-sahélienne (ECOPAS), des zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) ont été créées au voisinage du parc pour servir de zone tampon et expérimenter en même temps la gestion communautaire de la faune. Le Projet Développement Local à la Périphérie du Parc W (PePaW) a été mis en œuvre pour accompagner le développement local de la périphérie du parc. A son actif, l'on peut surtout retenir des réalisations socio-économiques et l'élaboration de plans communaux d'actions environnementales (PCAÉ) pour toutes les communes de la province. En 2010, le PePaW a réorienté sa ligne d'intervention sur l'écotourisme au profit des populations riveraines en vue de les motiver davantage à la protection du parc. African Wildlife Foundation (AWF) est cet autre intervenant sur le parc depuis 2009. C'est une ONG internationale qui œuvre pour la conservation des grandes aires protégées et en particulier celles transfrontalières. A ces actions de développement, s'ajoutent de nombreuses études qui ont été menées sur la périphérie du Parc W afin de trouver des meilleures formules pour sa gestion. A ce titre, nous pouvons citer principalement :

- ZOURI (2003) et SAWADOGO (2004) qui ont travaillé sur le pastoralisme et la conservation du parc ;
- PALM (2005), DOUSSA (2004) et DOUSSA (2006) dont les recherches ont porté sur la problématique de la culture du coton à la périphérie du parc ;
- LOMPO (2005) et KABORE (2009) qui ont traité des enjeux des ZOVIC.

Malgré l'ensemble de ces efforts, la périphérie du Parc W semble amorcer une dynamique qui risque à terme de remettre en cause la viabilité du parc. La stratégie idéale pour cette problématique est la mise en place d'une zone tampon. Aussi, notre choix du thème « *Analyse des enjeux fonciers dans la perspective de création d'une zone tampon dans les terroirs riverains du Parc National W du Burkina Faso : cas du terroir de Kotchari* » s'inscrit dans cet esprit. Une étude similaire sur les trames foncières avait été menée par BEGE (2005) à la périphérie du Parc National Kaboré Tambi en Région Centre Sud du Burkina Faso mais avait pour objet l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de ce parc et de sa périphérie.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif global de cette étude est d'analyser la dynamique des ressources naturelles dans la perspective de création d'une zone tampon afin de contribuer à une protection du Parc W. De façon spécifique, il s'agit :

- de caractériser les exploitations du terroir de Kotchari ;
- d'apprécier l'état des ressources naturelles du terroir ;
- d'analyser la dynamique foncière du terroir ;
- de recueillir les avis des différents acteurs sur la création de la zone tampon.

3. Hypothèses de l'étude

Les hypothèses suivantes sont formulées :

- le système de production agropastorale est consommateur d'espace et contribue à entretenir une forte pression sur les ressources naturelles ;
- les ressources naturelles sont en forte dégradation avec une raréfaction des espaces forestiers ;
- la pression foncière est une réalité au niveau du terroir de Kotchari ;
- les enjeux fonciers sont si prononcés dans le terroir que les acteurs ne sont pas favorables à la création d'une zone tampon.

4. Méthodologie

Dans le cadre de cette étude, une méthodologie plurielle a été utilisée. Elle a combiné diverses approches qui sont l'approche démographique, l'approche sociologique, l'approche écologique et l'approche cartographique.

4.1. Approche démographique

Elle se base sur l'analyse de la poussée démographique dans le terroir avec pour objectif principal la détermination de la densité qui est un élément de mesure de la pression démographique. Par manque de données sur certaines localités, nous n'avons pu pas déterminer le taux de croît du terroir. Par conséquent dans nos analyses, nous avons retenu le taux de croît de la province qui est de 3,63 % en reconnaissant qu'il est faible par rapport à celui du terroir en raison des migrants qui y sont reçus. Les statistiques ont été recueillies auprès de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). Pour les projections sur la population, elles considèrent qu'elle évolue selon une progression géométrique (INSD, 2009).

La population projetée est calculée selon la formule suivante:

$$P_n = P_0(1 + t)^n$$

Avec : P_n = Population projetée à l'année n

P_0 = Population à l'année zéro

t = Taux de croît de la population

n = Nombre d'années s'écoulant entre deux périodes

Quant à la densité, elle est déterminée comme suit :

$$D_n = P_n/ST$$

Avec : D_n = Densité à l'année n

P_n = Population à l'année n

ST = Superficie du terroir

4.2. Approche sociologique

L'approche sociologique a consisté en une enquête-exploitation et en des entretiens. Les entretiens ont concerné les gestionnaires traditionnels du foncier du terroir, les commissions villageoises de gestion de la faune (CGF) et les structures techniques.

4.2.1. Enquête-exploitation

Elle a pour objectif de caractériser les exploitations situées à la périphérie du parc et d'effectuer un sondage des producteurs sur la création d'une zone tampon.

❖ Echantillonnage

L'enquête-exploitation a eu pour population cible les chefs d'exploitation ayant un champ contigu ou proche du parc (à environ 1 km). Leur liste constituée par recensement est composée de 123 autochtones et de 56 allochtones soit 179 chefs d'exploitation. Le taux d'échantillonnage retenu est de 30 %, ce qui a donné un échantillon de 54 personnes réparties proportionnellement selon le statut.

❖ Collecte et traitement des données

La collecte des données s'est déroulée en décembre 2010 pendant que les producteurs étaient toujours aux champs pour la récolte. Il convient de noter que dans la zone, les récoltes peuvent se poursuivre jusqu'en janvier à cause de la cotonculture. L'outil de collecte utilisé a été le questionnaire. Les informations recueillies ont touché principalement des rubriques comme le foncier, la production, le niveau d'équipement et l'effectif du cheptel (Annexe 1).

Le traitement des données a été réalisé à l'aide des logiciels Excel 2007 et Epi Info version 3.4.1. Le logiciel Excel a servi à construire les graphiques. Quant au logiciel Epi Info, il a été utilisé pour déterminer des fréquences, moyennes et valeurs extrêmes mais aussi pour effectuer des croisements de variables.

4.2.2. Entretiens

L'entretien avec les gestionnaires traditionnels a eu pour but principal de dresser le régime foncier à l'échelle du terroir ainsi que de connaître leurs perceptions sur la création des espaces de conservation. Outre les gestionnaires, les entretiens ont concerné les structures suivantes.

- les commissions villageoises de gestion de la faune (CGF) du terroir pour caractériser le statut foncier des ZOVIC ;
- la commune rurale de Tansarga ;
- les services techniques de l'Etat et la Commune Rurale de Tansarga par rapport à leurs perceptions foncières du terroir ;
- la société cotonnière du Gourma (SOCOMA) et le programme d'investissement communautaire en fertilité agricole (PICOFA) pour des informations sur les actions de gestion de fertilité qu'ils entreprennent dans la zone.

Les entretiens avec l'ensemble de ces acteurs ont été réalisés de guides d'entretien qui sont présentés en annexe 2.

4.3. Approche écologique

L'approche écologique a pour objectif d'apprécier l'état des ressources naturelles. Pour ce faire, deux démarches ont été adoptées, à savoir l'analyse diachronique et des sorties d'observation.

4.3.1. Analyse diachronique

L'analyse diachronique est une démarche qui permet de rendre compte de l'évolution des unités d'occupation des terres. Pour notre étude, la période de 1992 – 2002 a été retenue en raison de la disponibilité des images satellitales. Ces images sont traitées par l'IGB et l'IGN France et capitalisées sous une base de données appelée base de données de l'occupation des terres (BDOT). Des images LANDSAT TM ont été utilisées pour l'année 1992 et des images ETM pour l'année 2002. L'échelle a été de 1/200 000. Pour les objets de surface, le seuil cartographique a été de 25 ha mais a pris en compte 5 ha pour les zones artificielles et les surfaces en eau. Pour les objets linéaires, le seuil minimal retenu a été de 100 m. Les indicateurs étudiés concernent l'évolution des superficies des espaces agricoles et des formations végétales. Les logiciels qui ont permis l'analyse des données sont Arc View 3.2 a et Arc GIS.

4.3.2. Sorties d'observation

Les sorties ont été effectuées sur un rayon de 5 km de la limite du parc c'est-à-dire dans l'espace visé pour la création de la zone tampon. Elles viennent en complément à l'analyse diachronique en raison de l'absence d'images récentes. L'objectif principal poursuivi était de vérifier l'état actuel des espaces forestiers vis-a-vis des actions anthropiques mais aussi d'identifier les actions de gestion de la fertilité des sols dans les espaces de culture.

Pour ce faire, le type d'échantillonnage retenu est l'échantillonnage stratifié. A l'aide de la carte BDOT (Base de Données de l'Occupation des Terres) de 2002, 72 placettes carrées de 2500 m² ont été répertoriées dans les strates suivantes : savane arborée, savane arbustive et espace agricole.

Pour le repérage des centres de placette, leurs coordonnées géographiques ont d'abord été déterminées à l'aide de la carte et du logiciel Arcview. Ensuite, ces coordonnées sont introduites dans le GPS qui permet de les retrouver sur le terrain. Compte tenu de

MENTION ASSEZ BIEN

l'importance des distances à couvrir, une moto a été utilisée à cet effet. Après avoir repéré un centre de placette, une corde est utilisée pour matérialiser les limites de la placette.

4.4. Approche cartographique

Elle vise l'élaboration d'une carte socio-foncière du terroir qui permet de visualiser la répartition des droits fonciers dans l'espace. L'opération de cartographie entreprise a été une occasion pour compléter la carte politique du terroir par la prise en compte de toutes les localités. Le Global Positioning System (GPS) a été utilisé pour la collecte des données en relevant les coordonnées géographiques des points. Ces données ont été complétées par la Banque Nationale des Données Topographiques (BNDT) de 2003 pour la génération de la carte. Pour le traitement des informations, les logiciels Arc View et Arc GIS ont été utilisés pour configurer les objets et déterminer les superficies souhaitées.

5. Plan d'ensemble du document

Le présent document est organisé autour de trois (03) Chapitres. Dans le premier chapitre intitulé « Revue de littérature », nous présentons le milieu d'étude dans ses dimensions humaines et biophysiques, des généralités sur les aires protégées et l'état des recherches sur la périphérie en relation avec la conservation du parc. Le deuxième chapitre porte sur les résultats obtenus. Enfin, le troisième chapitre est consacré à la discussion des résultats.

CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE

1.1. Présentation du milieu d'étude

1.1.1. Situation géographique et administrative

La Tapoa est l'une des cinq (05) provinces de la région de l'Est. Située dans l'extrême Est du Burkina Faso, cette province couvre une superficie de 14 800 Km² représentant 4,5 % du territoire national et s'étend entre les parallèles 11°22' et 12°50' de latitude Nord et les méridiens 1°10' et 2°25' de Longitude Est (DRED-E, 2005). La province de la Tapoa est répartie entre huit (08) communes qui sont Diapaga (commune urbaine et chef-lieu de la province), Kantchari, Botou, Partiaga, Namounou, Logobou et Tansarga. Ces entités administratives regroupent 165 villages (OUEDRAOGO, 2009).

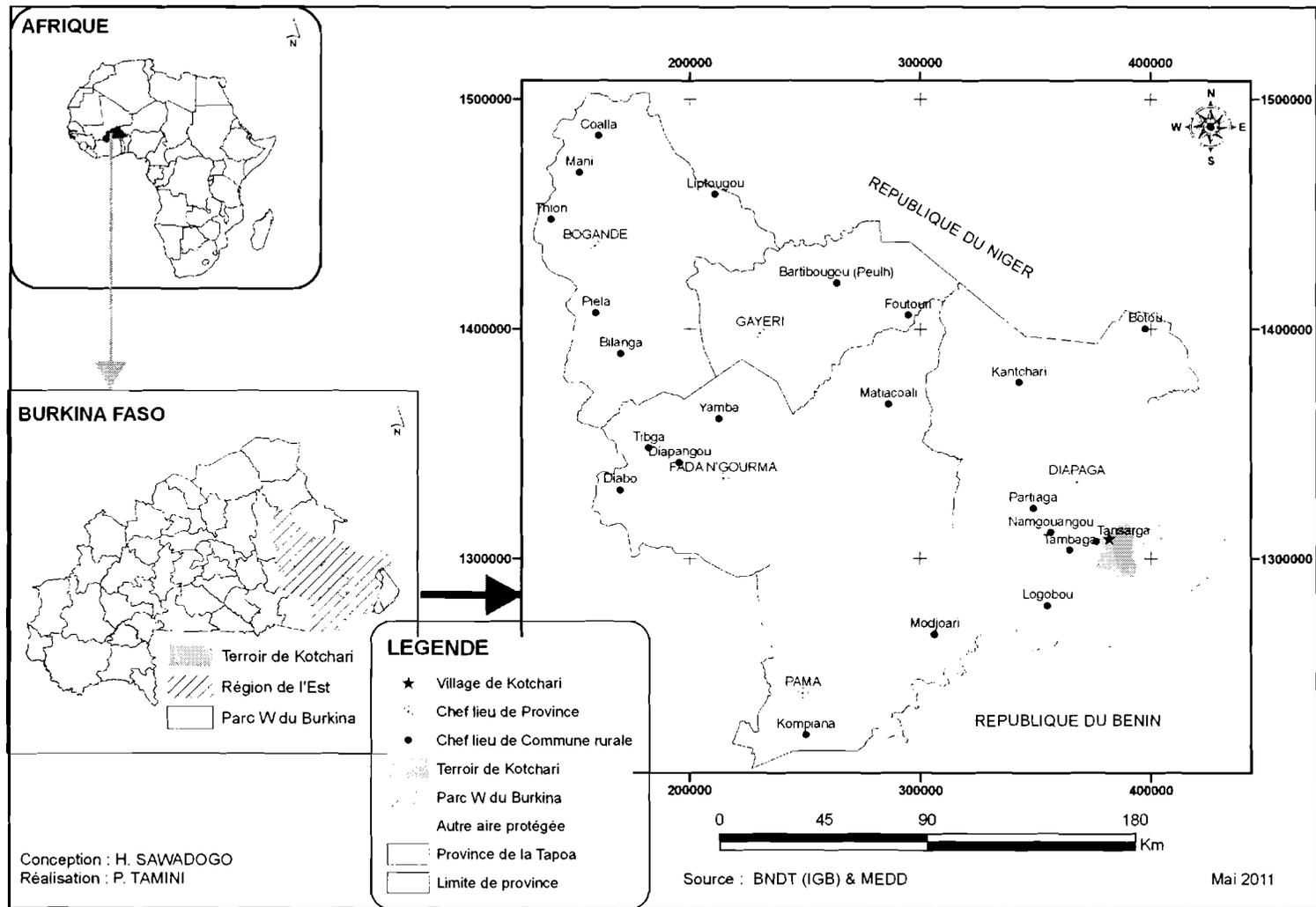
Le terroir de Kotchari, notre site d'étude, est situé dans la commune rurale de Tansarga qui est localisée au sud de la province. C'est une zone contiguë au Parc W sur environ 50 km (OUEDRAOGO, 2009). Selon SAWADOGO (2004), Kotchari est vaste d'environ 30 km sur 20 km. Administrativement, le terroir couvre sept (07) villages mais traditionnellement c'est une vingtaine de localités qui le composent. La localisation de la zone d'étude est présentée par la carte 1 ci-dessous.

1.1.2. Milieu humain

1.1.2.1. Population

Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2006, la population de la province de la Tapoa est estimée à 335 391 habitants avec un taux d'accroissement naturel annuel de 3,63 %. C'est une population qui est composée de plusieurs groupes ethniques dont 85 % de Gourmantché, 12 % de Peul et de 3 % représentant des Mossi, des Haoussa et des Djerma. La religion dominante dans la province est l'animisme avec une forte pratique de la géomancie. Les autres religions rencontrées sont l'islam et le christianisme.

La Tapoa est une province à faible densité de population (environ 23 habitants au km² contre 50 pour le territoire national). Cependant, on note une forte disparité entre les communes avec celles du Sud enregistrant les plus fortes concentrations.



Carte 1: Localisation de la zone d'étude

1.1.2.2. Activités socio-économiques

1.1.2.2.1. Agriculture

L'agriculture est la principale activité des populations. Elle occupe 95 % de la population (OUEDRAOGO, 2009). Les principales spéculations sont le mil, le sorgho, le maïs et le coton. On rencontre aussi le niébé, le sésame, l'arachide, le soja, le riz, la patate, le manioc et l'igname. Le bilan céréalier de la province est généralement excédentaire (KABORE, 2009). Le coton reste la culture de rente d'envergure surtout chez l'ethnie Gourmantché. Dans la région de l'Est, la Tapoa figure en tête en matière de production de coton (KABORE, 2009).. Le maraîchage est pratiqué à petite échelle malgré les énormes potentialités offertes par les bas-fonds et les cours d'eau.

1.1.2.2.2. Elevage

C'est l'activité économique qui vient après l'agriculture. L'élevage est de type extensif et concerne les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, les asins et la volaille. Presque tous les ménages dans la Tapoa possèdent du bétail (SAWADOGO, 2004). A coté de l'élevage sédentaire, on note l'existence de l'élevage transhumant. En effet, la province reçoit des animaux transhumants qui arrivent de la République du Niger et d'autres régions du Burkina Faso. Certains de ces animaux continuent au Bénin ou au Togo.

1.1.2.2.3. Chasse et tourisme

La chasse est une activité non moins importante dans la province de la Tapoa au vu de ses potentialités fauniques. Elle se mène dans les concessions de chasse gérées par des privés et qui accueillent des touristes essentiellement européens (KABORE, 2009). Par ailleurs, les populations riveraines des aires de faune sont associées à la gestion de la faune par la mise en place et la gestion des zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) où s'exerce la petite chasse. Les recettes de cette chasse sont reversées aux villages concernés.

1.1.3. Milieu biophysique

1.1.3.1. Relief et sols

Le relief de la province appartient à l'immense pénéplaine dont les roches datent du Précambrien (DRED-E, 2005). Il est dans l'ensemble faiblement ondulé et dominé par des glacis, des buttes cuirassées et des collines de grés. Le point culminant de la province qui est de 351m se trouve dans sa partie sud.

La nature géologique rencontrée dans la province a donné lieu à six (06) types de sol (DRED-E, 2005), à savoir : les sols à minéraux bruts, les sols peu évolués, les vertisols, les sols à sesquioxydes, les sols à mull des pays tropicaux et les sols hydromorphes.

1.1.3.3. Climat

La province de la Tapoa appartient dans son ensemble au climat de type nord-soudanien (FONTES et GUINKO, 1995). Toutefois la partie australe relève du secteur sud-soudanien. Comme le reste du pays, la province est soumise à l'alternance de deux saisons:

- une saison pluvieuse qui s'étend de mai à octobre;
- une saison sèche qui couvre le reste de l'année et qui se scinde en saison sèche fraîche allant de novembre à février et en saison sèche chaude à partir du mois de mars.

Dans la zone de Tansarga, la moyenne pluviométrique annuelle au cours des dix (10) dernières années est de 765,5 mm tandis que le nombre moyen de jours pluvieux est de 41,2 jours.

1.1.3.4. Hydrographie

Deux grands bassins versants forment le réseau hydrographique de la province (SAWADOGO, 2004). Ce sont le bassin versant du fleuve Niger au Nord et celui de la Pendjari au sud. La ligne de partage se situe aux environs de la latitude de Tansarga.

Au Nord, on rencontre les rivières suivantes : le Diamangou avec pour principal affluent la Boudieri ; la Tapoa avec ses deux affluents qui sont le Kpenboanga le Borofwanou ; le Goulbi et son affluent le Bargou ; le Mékrou et le Tyénétiégal.

Au Sud de la province, il s'agit de la Pendjari qui forme une frontière naturelle entre le Burkina et le Bénin et qui se compose du réseau suivant : le Bokouongou, le Doubodo collectant les eaux du Bopiéna et du Moribonga, la Kourtiagou dont les affluents sont le Bonulogodi et le pendjo et enfin l'Arly.

1.1.3.5. Végétation

Selon les travaux de FONTES et GUINKO (1995), on distingue les formations essentielles suivantes :

- **les savanes arbustives.** Elles occupent les sols peu profonds, notamment les lithosols et les cuirasses. Elles sont dominées par : *Pterocarpus erinaceus*, *Combretum nigricans*, *Combretum glutinosum*, *Combretum micranthum*, *Piliostigma reticulatum* et *Diospyros mespiliformis* ;

- **les savanes arborées.** Observées dans les sols profonds, elles se caractérisent par la présence de: *Anogeissus leiocarpus*, *Vitellaria paradoxa*, *Khaya senegalensis*, *Sterculia setigera* et *Pterocarpus erinaceus* ;
- **les formations rupicoles.** Elles sont distribuées le long des cours d'eau. *Anogeissus leiocarpus*, *Mitragyna inermis*, *Sarcocephalus latifolius*, *Mimosa pigra*, *Piliostigma reticulatum*, *Combretum nigricans*, *Diospyros mespiliformis* se développent sur des cordons arborés, parfois denses.
- **les fourrés.** Ces plages sont occupées par des arbustes où *Guiera senegalensis*, *Piliostigma reticulatum*, et *Combretum* spp. forment une végétation dense et basse.

1.1.3.6. Faune

La province de la Tapoa constitue un important réservoir de faune car la moitié de son territoire est occupée par des aires protégées (SODRE, 2009). Ces aires sont le Parc National W, le Parc National d'Arly et les concessions de chasse de Tapoa-Djerma, de la Kourtiagou (ou Kondio), de Paga-Tandougou et de Koakrana.

Plusieurs auteurs dont SPINAGE et TRAORE (1984), RABEIL (2003), LAMARQUE (2005) cités par KABORE (2009) soulignent la présence des herbivores, carnivores, primates, reptiles, des oiseaux et des poissons dans ces aires fauniques. SODRE (2009) note qu'au niveau du Parc National W et de sa zone d'influence, plus de 73 espèces de grands mammifères, 450 espèces d'oiseaux, tous les grands carnivores africains et plus d'une centaine de reptiles sont observables.

1.2. Aperçu sur les aires protégées

1.2.1. Notion d'aire protégée

La notion d'aire protégée a évolué dans le temps à la recherche de définition plus pragmatique. Ainsi, selon l'UICN/PAPACO (2011), l'aire protégée c'est :

- en **1994** : *une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres ;*
- en **2008** : *un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.*

Il existe une structure internationale qui oriente la gestion des aires protégées ; il s'agit de la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP). La CMAP travaille sous l'égide de l'UICN et a défini six (06) catégories d'aires naturelles protégées et leurs objectifs de gestion (UICN/PAPACO, 2011) présentés dans le tableau ci-après:

Tableau I: Catégories des aires protégées et leur objectif de gestion

| Catégorie | | Objectif premier |
|--|--------------------------------|--|
| I Protection intégrale | Ia Réserve naturelle intégrale | Conserver les écosystèmes exceptionnels au niveau régional, national ou mondial, les espèces et/ou les caractéristiques de la géodiversité: ces caractères distinctifs auront été formés principalement par des forces non humaines et seraient dégradés par tout impact humain sauf très léger. |
| | Ib Zone de nature sauvage | Protéger à long terme l'intégrité écologique d'aires naturelles qui n'ont pas été modifiées par des activités humaines importantes, dépourvues d'infrastructures modernes, et où les forces et les processus naturels prédominent, pour que les générations actuelles et futures aient la possibilité de connaître de tels espaces |
| II Conservation de l'écosystème et protection (exemple: parc national) | | Protéger la biodiversité naturelle de même que la structure écologique et les processus environnementaux sous-jacents, et promouvoir l'éducation et les loisirs. |
| III Conservation d'éléments naturels (exemple: monument naturel) | | Protéger des éléments naturels exceptionnels spécifiques ainsi que la biodiversité et les habitats associés |
| IV Conservation par une gestion active (exemple: aire de gestion des habitats / espèces) | | Maintenir, conserver et restaurer des espèces et des habitats |
| V Conservation d'un paysage terrestre / marin et loisirs | | Protéger d'importants paysages terrestres ou marins, la nature qui y est associée, ainsi que d'autres valeurs créées par les interactions avec les pratiques de gestion traditionnelles |
| VI Utilisation durable des écosystèmes naturels | | Protéger des écosystèmes naturels et utiliser les ressources naturelles de façon durable, lorsque conservation et utilisation durable peuvent être mutuellement bénéfiques |

Source: UICN/PAPACO (2011)

Dans le contexte burkinabè, il y a une nuance entre aire protégée et domaine protégé qui, lui, correspond aux espaces forestiers non classés. Les aires protégées se composent des parcs, des réserves de faune et des forêts classées (Code forestier du Burkina Faso).

Concernant la notion de parc, il est défini selon le code forestier du Burkina Faso comme *"une partie du territoire national classée au nom de l'Etat en vue de la conservation de la flore, de la faune, des eaux, des sols, des paysages ou des formations géologiques ayant une valeur scientifique ou esthétique"*. Cette législation indique que les parcs nationaux sont soustraits à tout droit d'usage sauf si le texte constitutif ou d'aménagement en prévoit. Les activités prohibées dans les parcs couvrent le pâturage, les défrichements, la chasse, l'exploitation agricole, forestière ou minière, le dépôt des déchets, les activités polluantes, les feux incontrôlés et, en général tout acte incompatible avec la conservation et la protection du milieu considéré.

1.2.2. Organisation spatiale d'une réserve de biosphère : notion de zone tampon

Il est vrai qu'une aire protégée vise d'abord des objectifs de conservation des espèces et de leur variabilité génétique, et donc en premier lieu le maintien des processus naturels et des écosystèmes mais de tels objectifs ne peuvent être atteints en excluant les populations locales. Mais comment impliquer les populations ? De cette question est née, l'idée de réserve de biosphère, promue par l'Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture (UNESCO) à travers son programme Man And Biosphere (MAB) qui a été arrêté en 1971. Ce programme a pour objet d'associer, dans une approche unifiée, les préoccupations de protection de la nature et celles de développement des populations et économies locales. Les réserves de biosphères doivent donc remplir trois fonctions majeures, qui se complètent et se renforcent mutuellement (UNESCO/MAB, 1990) :

- fonction de conservation : contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et des gènes ;
- fonction de développement : favoriser un développement économique et humain respectueux des particularités socioculturelles et environnementales ;
- fonction logistique : encourager la recherche, la surveillance, l'éducation et l'échange d'information concernant les questions locales, nationales et mondiales de conservation et de développement.

Ces fonctions sont associées grâce à un système de zonage consistant en (i) une ou plusieurs zones centrales, où l'ingérence humaine est minimale, (ii) une zone concentrique qui sert de tampon et accueille davantage d'activités humaines, comme la recherche, l'éducation à l'environnement et la formation, ainsi que des activités de tourisme et de loisirs et (iii) et une aire de transition. Le schéma ci-dessous montre l'organisation d'une réserve de biosphère.

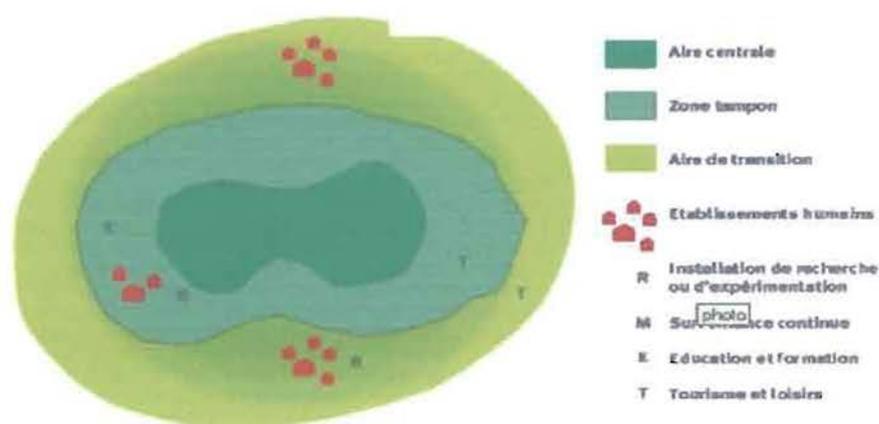


Schéma 1: Zonage d'une réserve de biosphère (Source : UNESCO, 1990).

L'idée majeure des zones tampons selon l'UICN/MAB (1990) est qu' « *une zone à fort potentiel biologique, et ayant un statut de protection contraignant ne soit pas en contact avec une zone fortement anthropisée où les activités sont peu contrôlées* ». L'adoption de zone tampon est donc une stratégie de la politique de conservation participative. Cependant, les avis sont partagés sur la question de son emplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'aire protégée. Sur cette question, les écologistes radicaux préconisent l'extension de la zone de contrôle pour former ainsi la zone tampon. Ce qui ne serait pas facile à réaliser suite à une éventuelle résistance farouche des populations locales consécutivement à leur ancienne expulsion. Au contraire, d'autres écologistes (plus modérés) trouvent que cette zone peut constituer une sorte de ceinture à l'intérieur de la zone protégée. Ce qui est facilement réalisable mais avec beaucoup de risques sur le terrain suite aux effets négatifs en provenance des activités de développement. La législation burkinabè se situe dans la première position. En effet, le code forestier définit la zone tampon comme "une bande périmétrale destinée à la réalisation d'aménagement spéciaux d'ordre économique, social ou culturel, compatibles avec les objectifs de l'aire protégée" et précise qu'elle est partie intégrante de l'aire protégée. La législation du Burkina Faso encourage la création de zone tampon comme cela est signalé à l'article 79 du code forestier : "dans la mesure du possible, toute aire de protection faunique doit comporter une zone tampon".

1.2.3. Problématique des aires protégées africaines

L'histoire de conservation de la faune en Afrique date de plus d'un siècle avec la création du premier parc national en 1898 en Afrique du Sud, à savoir le parc national Kruger (MENGUE-MEDOU, 2002). Après ce premier acte, suivront des vagues de création d'autres aires protégées jusqu'à la période 1990-2000.

La création des aires a conduit à l'exclusion des populations de ces aires sans mesures d'accompagnement. En général, les classements ne tiennent pas du tout compte du partage rationnel entre espaces à protéger et espaces cultivables nécessaires pour une population en expansion (MENGUE-MEDOU, 2002). Au lieu que les politiques de conservation intègrent la dimension sociale, on constate plutôt des arrêtés de classement mettant l'accent sur la protection des terres comme seule et unique finalité (MENGUE-MEDOU, 2002 in Badiane et al., 1996). Cet état des faits amène SOURNIA (1990) à affirmer que " les aires protégées sont devenues comme des garde-manger entourés par la faim". A ces problèmes d'exclusion s'ajoutent d'autres liés aux dégâts d'animaux dans les terroirs riverains et à leur mauvaise gestion transformant souvent la vie des populations en des cauchemars.

Les conséquences qui en découlent sont les menaces et agressions de nombre d'aires protégées par les populations. Une enquête sur des aires protégées situées dans 10 pays conclut que seul 1% de ces sites pouvait être considéré comme à l'abri de menaces potentiellement graves et qu'au moins 22 % souffraient de dégradation (MENGUE-MEDOU, 2002). Au Burkina Faso, les principales pressions identifiées sont par ordre d'importance : le braconnage, la pression pastorale, l'exploitation agricole, les feux de brousse et l'exploitation forestière (UICN/PAPACO, 2009).

Face aux problèmes que rencontrent les aires protégées africaines, des structures s'illustrent sur le terrain dans la recherche de solutions et dans la promotion de la faune en général. Il s'agit principalement des ONGs *African Wildlife Foundation* (AWF), *Birdlife International*, *Conservation International* (CI), *Wildlife Conservation Society* (WCS), et du *World Wildlife Fund of nature* (WWF).

1.3. Etat des connaissances sur la dynamique de gestion des ressources naturelles à la périphérie du Parc w

1.3.1. Gestion du foncier

Les travaux de LOMPO (2002) ont largement abordé cette question concernant la périphérie du PARC W. Après avoir analysé l'occupation de l'espace qui est marquée par la dispersion de l'habitat, il montre la stratégie développée par les Gourmantchés pour la conquête des terres. En effet, les producteurs animés par la volonté d'acquérir le maximum de terres pour affirmer leur notoriété ont contribué à multiplier le nombre de villages à la périphérie. On assiste dès lors à la formation de réseaux constitués par des villages-mères et des villages satellites ou détachés.

Concernant le système de gestion du foncier, l'auteur précise qu'elle est assurée par le lignage fondateur de la localité. La transmission du droit foncier se fait de père en fils et c'est l'héritier aîné de la famille qui devient responsable des terres. Ce dernier est tenu à ce qu'un membre de la famille ne manque pas de terre. Pour les étrangers qui arrivent, l'attribution des terres dépend des liens d'avec le lignage fondateur. Si le demandeur est un proche parent (oncle, cousin), il s'adresse directement au doyen mais s'il ne l'est pas, il est obligé de passer par un tuteur qui soumettra sa requête à ce doyen. Dans tous les cas, l'attribution à l'étranger d'une terre n'est qu'un droit d'usage pouvant être retiré en cas de besoin.

1.3.2. Pressions et menaces sur le parc

Les principales pressions foncières sont le fait de l'agriculture et du pastoralisme.

1.3.2.1. Pressions agricoles

Le nomadisme agricole caractérise la dynamique agricole à la périphérie du Parc W (LOMPO, 2002). Ce nomadisme a poussé le front agricole à la limite du Parc en certains endroits (KLEITZ, 2001). GUIBERT et *al.* (2005) ont estimé à 5 000 ha la superficie totale des défriches réalisées dans la périphérie burkinabé en 2005. DOUSSA (2006) à travers une analyse diachronique a mis en évidence la dégradation du couvert végétal dans la commune rurale de Tansarga pour la période 1992-2002 qui est présentée par le tableau III.

Tableau II: Evolution de l'occupation des terres à Tansarga entre 1992 et 2002

| Unité d'occupation des terres | 1992 | | 2002 | | Evolution |
|-------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------|
| | Superficie (ha) | % d'occupation | Superficie (ha) | % d'occupation | |
| Savane arbustive | 26990,22 | 45,33 | 17623,99 | 29,59 | -15,74 |
| Savane arborée | 3168,66 | 5,25 | 3006,99 | 5,05 | -0,2 |
| Zone de bas-fonds | 429,36 | 1,00 | 429,37 | 0,72 | -0,28 |
| Végétation clairsemée | 3113,10 | 5,15 | 2991,52 | 5,02 | -0,13 |
| Zone cultivée | 25844,73 | 43,27 | 35494,25 | 59,61 | +16,34 |
| Total terroir | 59546,11 | 100 | 59546,11 | 100 | 0 |

Source : DOUSSA (2006)

L'auteur observe que le ratio superficie cultivée/superficie non cultivée est passé du simple au double de 1992 à 2002 soit de 0,7 à 1,4.

Pour certains auteurs, la production cotonnière est citée comme responsable de la pression foncière en raison de l'évolution de son emblavure. ECOPAS (2005) estime le taux moyen de progression de la culture du coton à 16 % à la périphérie. Ce taux est de 11,42 % dans la zone de Kabougou (LOMPO, 2005) et de 70 % dans la commune rurale de Tansarga (DOUSSA, 2006). Cependant, pour d'autres auteurs, bien que reconnaissant cette progression de la culture cotonnière, ne la voit pas plus responsable que la culture céréalière. Sont de ceux là, GUIBERT et *al.* (2005) qui soutiennent que la sole cotonnière ne dépasse guère 40 % dans l'assolement et BAUDRON et *al.* (2007) pour qui, le front pionnier en périphérie du Parc W n'est pas cotonnier mais céréalière.

1.3.2.2. Pressions pastorales

La forme de pression pastorale vécue par le parc et sa périphérie est la transhumance. Dans la province de la Tapoa, la transhumance touche plus le terroir de Kotchari en ce qu'il sert de

zone d'accueil et de passage d'animaux en direction du Bénin et du Togo (TOUTAIN et *al.*, 2001 ; ZOURI, 2003 ; SAWADOGO, 2004 ; OUEDRAOGO, 2008 ; SODRE, 2009). Elle frappe également le parc. En effet, dans les années 2000, l'occupation du parc par les animaux transhumants avait atteint un niveau tel que certains l'ont surnommé « Parc à bœufs » (TOUTAIN et *al.*, 2001). A titre d'illustration, un recensement aérien en 2002 avait identifié 1171 troupeaux de bovins totalisant 101309 têtes (KAGONE, 2004).

Les effectifs des animaux transhumants déclarés au poste vétérinaire de Kotchari de 2000 à 2002 se présentent comme suit :

Tableau III: Effectifs des animaux transhumants à Kotchari

| Espèces | Cumul 2000 | Cumul 2001 | Cumul 2002 |
|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Bovins | 6 259 | 5 102 | 6736 |
| Ovins | 1 367 | 1 255 | 1727 |
| Caprins | 7626 | 6357 | 8463 |

Source : ECOPAS (2005)

Ces statistiques selon le chef poste vétérinaire sont loin de la réalité. Le flux est si important qu'il n'est pas maîtrisé. SAWADOGO (2004) dans le cadre de ses travaux sur la transhumance avait tenté sans succès un recensement des effectifs du cheptel transhumant.

1.3.3. Déguerpissements des populations

L'histoire du parc W reste liée aux multiples déguerpissements des populations. Les études de LOMPO (2005) en font largement cas. Les déguerpissements ont été opérés dans le parc mais aussi dans les concessions de chasse lors de leur délimitation. Le déguerpissement au niveau du parc s'est fait entre 1950 et 1960 et a touché plus de 214 concessions et une dizaine de villages. S'agissant du déguerpissement des concessions, ils sont plus récents et concernent les concessions de Tapoa-Djerma et de Kondio toutes contigües au parc. Ces concessions ont été constituées sans le consentement des populations locales qui y étaient établies et des tensions ont éclaté en 1986 lors de la matérialisation de leurs limites. Les déguerpissements ont été opérés sans dédommagements et sans considération des droits fonciers des populations sauf pour le cas de Koyéli en 1996 où sous la direction de l'UICN, quelques accompagnements ont été enregistrés. Ces accompagnements ont consisté au recasement des populations dans les villages de Tanoa et de Kalmama et en l'octroi de vivres, d'un puits busé et d'un forage. Le déguerpissement des concessions de chasse a déplacé au total 23 localités et 195 concessions regroupant 453 ménages dont 234 pour la concession de Tapoa-Djerma et 219 pour celle de Kondio.

CHAPITRE II : RESULTATS

2.1. Caractéristiques des exploitations agricoles périphériques au Parc W

2.1.1. Aspects démographiques

Les chefs d'exploitation sont relativement jeunes. En effet, les moins de 50 ans occupent une proportion de 53,7 %. Concernant leur situation matrimoniale, les chefs d'exploitations sont en majorité polygames et les foyers polygames représentent 63 %. Ce statut de polygamie est associé à une forte taille des exploitations avec près de 60 % des familles qui comptent au moins 10 membres. Le niveau d'instruction des chefs d'exploitation en périphérie est faible ; seuls 1,9 % ont le niveau primaire et 20,4 % sont alphabétisés. 77,8 % des exploitations sont membres d'organisations paysannes dont notamment les groupements de producteurs de coton (GPC).

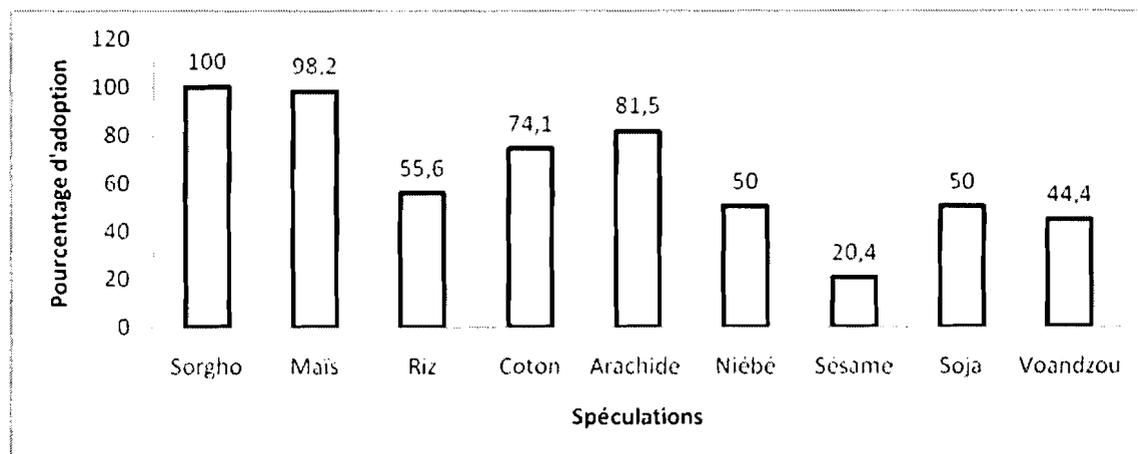
Les caractéristiques démographiques sont résumées dans le tableau IV.

Tableau IV: Paramètres socio-démographiques de la périphérie

| Variable | Modalités | Pourcentage |
|--|------------------|-------------|
| Tranche d'âge | < 30 ans | 11,1 |
| | [30 à 40[ans | 24,1 |
| | [40 à 50[ans | 18,5 |
| | [50 à 60[ans | 16,7 |
| | ≥ 60 ans | 29,6 |
| Situation matrimoniale | Monogame | 37 |
| | Polygame | 63 |
| Niveau d'instruction | Alphabétisé | 20,4 |
| | Illettré | 77,8 |
| | Primaire | 1,9 |
| Appartenance à une organisation paysanne | Non | 22,2 |
| | Oui | 77,8 |
| Taille de l'exploitation | < 5 personnes | 5,6 |
| | [5 10[personnes | 35,2 |
| | [10 15[personnes | 24,1 |
| | [15 20[personnes | 14,8 |
| | ≥20 personnes | 20,4 |

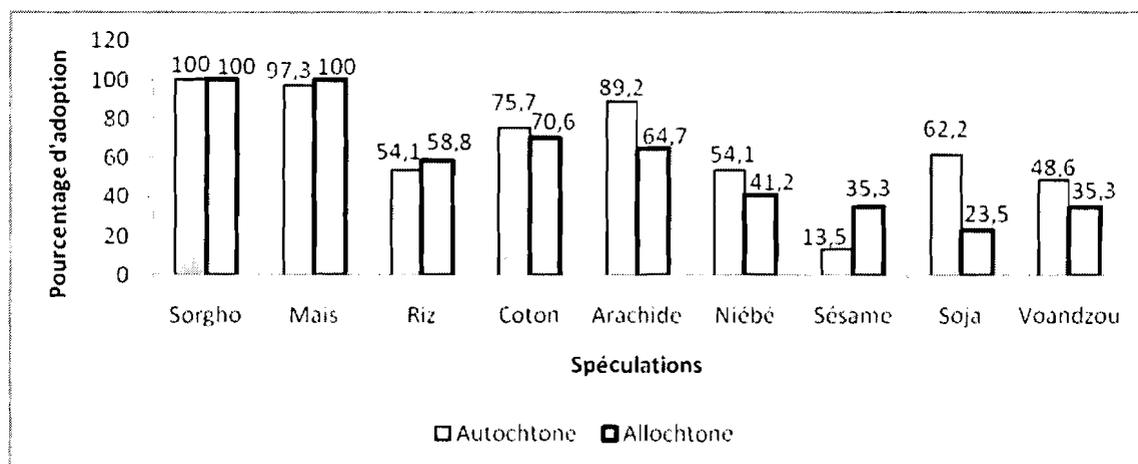
2.1.2. Adoption des spéculations par les producteurs

Plusieurs spéculations sont diffusées dans la zone. Il s'agit principalement du sorgho et du maïs cultivés par la presque totalité des producteurs, de l'arachide et du coton par plus de 70% et enfin du riz, du niébé, du soja, du voandzou et du sésame. Le graphique 1 suivant présente la situation de l'adoption des différentes spéculations.



Graphique 1: Niveau d'adoption des spéculations.

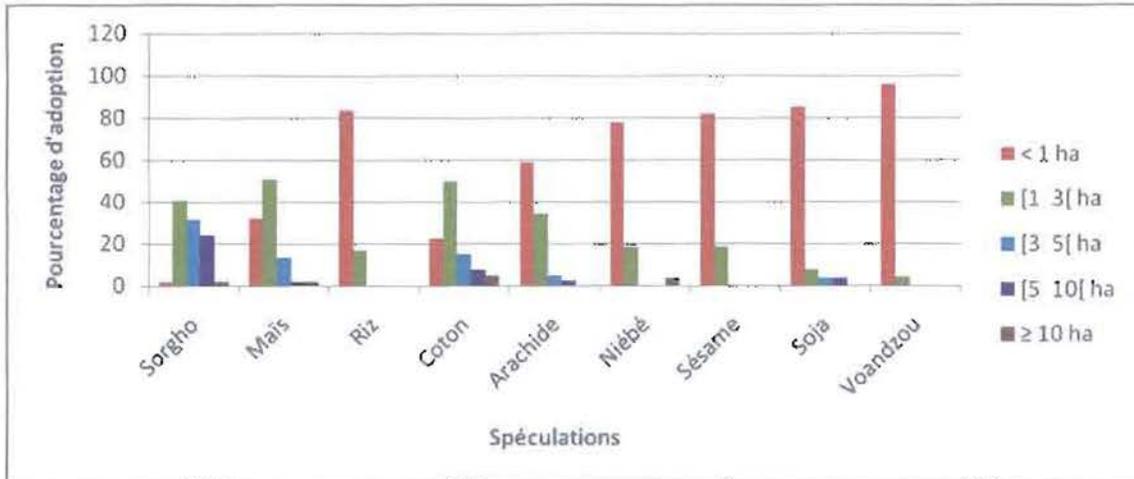
S'agissant du niveau d'adoption par statut, il se présente comme l'indique le graphique 2. Pour la grande majorité des spéculations, leur taux d'adoption reste supérieur chez les autochtones. Au niveau de la céréaliculture, les taux d'adoption sont sensiblement les mêmes chez les deux groupes. Il en est de même pour la cotonculture. Les allochtones ne dominent véritablement les autochtones que dans la production de sésame.



Graphique 2: Niveau d'adoption des spéculations selon le statut.

Les superficies emblavées par les producteurs sont petites à moyennes. Dans les superficies inférieures à l'hectare, les producteurs se consacrent plus à la production de voandzou, soja,

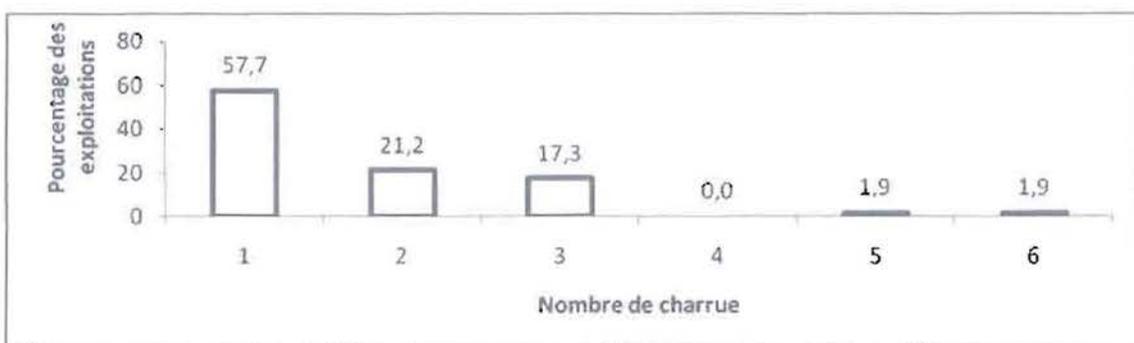
Les superficies emblavées par les producteurs sont petites à moyennes. Dans les superficies inférieures à l'hectare, les producteurs se consacrent plus à la production de voandzou, soja, riz, sésame, nièbé et arachide avec des taux d'adoption variant de 60 à 95%. Dans les superficies comprises entre 1 et 3 ha, c'est le maïs et le coton qui mobilisent plus les producteurs avec des taux atteignant 50 %. De 3 à 10 ha, seul le sorgho connaît une adoption qui atteint 25 %. A partir de 10 ha, les taux d'adoption sont faibles à nulles. Néanmoins, le coton y figure avec 5 %. L'adoption des spéculations selon les superficies est illustrée dans le graphique 3.



Graphique 3: Niveau d'adoption des spéculations en fonction des superficies.

2.1.3. Niveau d'équipement agricole

La culture attelée est une pratique répandue dans la zone. 96,3% des producteurs s'adonnent à cette pratique. Le nombre de charrues par producteurs varie de 1 à 6 avec une moyenne de 1,7. La répartition des producteurs selon le nombre de charrues en possession est la suivante (graphique 4):



Graphique 4: Répartition des exploitations selon le nombre de charrues possédées.

Concernant le niveau d'équipement en charrettes, il n'est pas négligeable. En effet, ce sont 38,9 % des producteurs qui possèdent au moins une charrette dans leur exploitation. Parmi ces producteurs, 95,2 % possèdent une (01) seule charrette et 4,8 % deux (02) charrettes.

2.1.4. Gestion de la fertilité

La fertilisation chimique est la plus fréquente. Elle est systématique chez les producteurs de coton. La fumure organique utilisée concerne surtout les déchets d'animaux apportés aux champs de maïs. Le compost est rarement utilisé bien que 14,80 % des producteurs se disent formés en techniques de compostage. En matière de défense-restauration et de conservation des eaux et sols (DRS/CES), aucune action n'est entreprise sur le terrain. Par contre des pratiques agro-forestières consistant à conserver des pieds d'arbre dans les champs sont déclarées adoptées par l'ensemble des producteurs. Les pratiques de gestion de la fertilité au sein des exploitations sont résumées dans le tableau V suivant :

Tableau V: Situation des pratiques de fertilité

| Pratique de fertilité | Pourcentage de réponses des producteurs | | |
|---|---|------|-------|
| | Oui | Non | Total |
| Apport d'engrais chimique | 83,3 | 16,7 | 100 |
| Apport de matière organique non transformée aux champs | 64,8 | 35,2 | 100 |
| Apport de compost aux champs | 1,8 | 98,2 | 100 |
| Conservation des arbres lors de l'installation des champs | 100 | 0 | 100 |
| Contrats de parcage dans les champs | 29,6 | 70,4 | 100 |
| Non brûlis des souches lors de la préparation des champs | 81,5 | 18,5 | 100 |
| Pratique de la jachère | 16,7 | 83,3 | 100 |
| Pratique des actions de DRS/CES | 0 | 100 | 100 |

En matière de gestion de fertilité, des structures interviennent dans le terroir. Il s'agit essentiellement du PICOFA et de la SOCOMA. Le PICOFA a mis en œuvre de nombreuses actions liées à la réalisation de fosses fumières et de cordons pierreux dans six (06) localités, à savoir Kotchari centre, Natondi, Kobana, Pielgou et Kpenkouandi. Il faut préciser que ces localités ne sont pas directement contiguës au parc. Le PICOFA relève un manque de motivation de la part des producteurs pour engager la promotion des technologies sus citées. Les résultats enregistrés sont insuffisants. Pour sa part, la SOCOMA à travers son programme « Biodiversité, Recherche et Développement » est entrain d'expérimenter la technologie

MENTION ASSEZ-BIEN

"Semis sous couvert végétal (SCV)" dans un certain nombre de villages. C'est une technologie consistant en un "travail zéro" du sol à travers un abondant empaillage herbacé sur lequel se développe une culture donnée en association avec une plante de couverture. Deux variantes de SCV sont développées : le SCV/coton et le SCV/céréales. Les plantes de couverture utilisées sont des légumineuses, à savoir *Mucuna sp* (le Mucuna), *Dolichos lablab* (la dolique) et *Vigna unguiculata* (le niébé). Selon la SOCOMA, les résultats obtenus sont encourageants. Cependant, la principale difficulté réside dans la mobilisation de la paille. Pour y faire face, des haies vives défensives sont installées autour des parcelles SCV en vue de protéger la paille produite au cours de la saison contre les animaux et les feux de brousse.

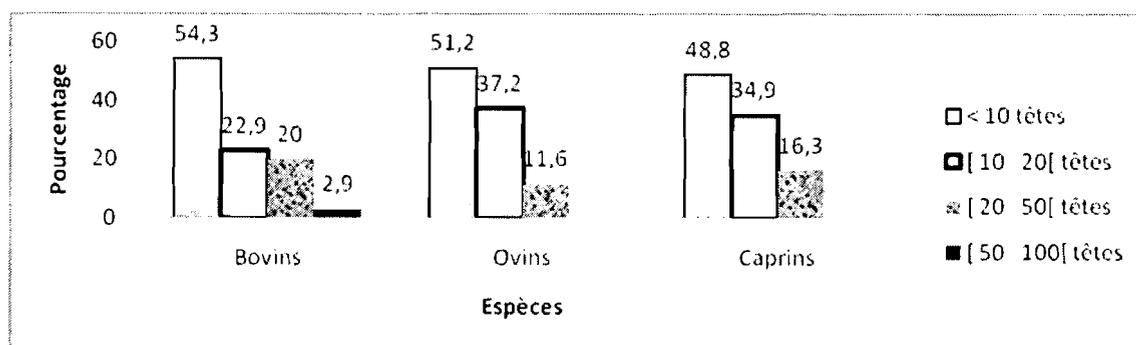
2.1.5. Apiculture

L'apiculture est un domaine non exploité malgré les potentialités du milieu. Néanmoins, au cours de nos tournées d'enquête, quelques ruches traditionnelles ont été rencontrées. Sur l'échantillon d'étude, seule une personne déclare avoir mené l'activité mais qu'elle a abandonnée de nos jours. En somme, le secteur apicole reste à explorer et peut contribuer à améliorer les revenus des producteurs.

2.1.6. Elevage

2.1.6.1. Exploitation et importance du cheptel

92,6 % des exploitations possèdent au moins un animal. Selon les espèces, 64,8 % possèdent des bovins et 79,6 % d'ovins comme de caprins. Les effectifs moyens des différentes espèces détenues par les exploitations sont les suivants : bovins (12,6), ovins (9,6) et caprins (10,5). La variation des effectifs du bétail au sein des exploitations est illustrée par le graphique 5



Graphique 5: Répartition des exploitations selon les effectifs du cheptel.

2.1.6.2. Pratiques pastorales

Les actions d'intensification de l'élevage sont insignifiantes. En effet, 7,1% disent pratiquer la culture fourragère et 9,6% l'embouche. Les pratiques extensives persistent et consistent en l'exploitation des ressources naturelles.

Les lieux de pâturage de la majorité des exploitations ne seraient pas vers la limite du parc. Seules 39,3% déclarent faire paître leurs animaux au voisinage du parc.

Concernant la disponibilité des ressources pastorales, elle est jugée faible pour l'eau et moyenne pour le pâturage. Les appréciations sur la disponibilité de ces ressources sont rapportées par le tableau VI :

Tableau VI: Etat de disponibilité des ressources pastorales

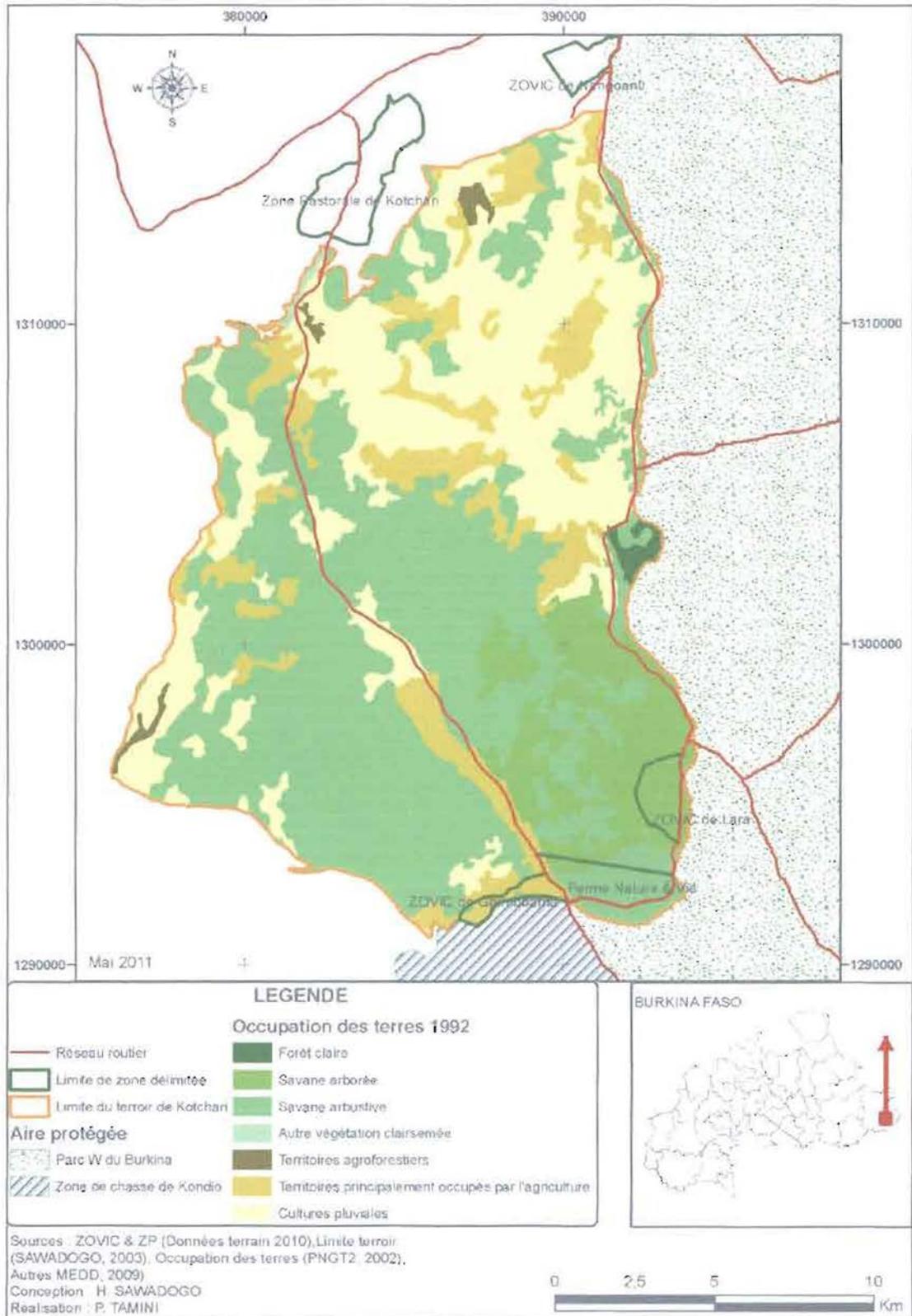
| Ressource | Pourcentage de réponses sur l'état de disponibilité | | | |
|-----------|---|-------|--------------|-------|
| | Faible | Moyen | Satisfaisant | Total |
| Fourrage | 35,7 | 60,7 | 3,6 | 100 |
| Eau | 64,3 | 28,6 | 7,1 | 100 |

La faible satisfaction des besoins en ressources pastorales justifieraient la pratique de la transhumance faite par 21,4% des producteurs ayant au moins 10 têtes de bovins et/ou 20 têtes de petits ruminants.

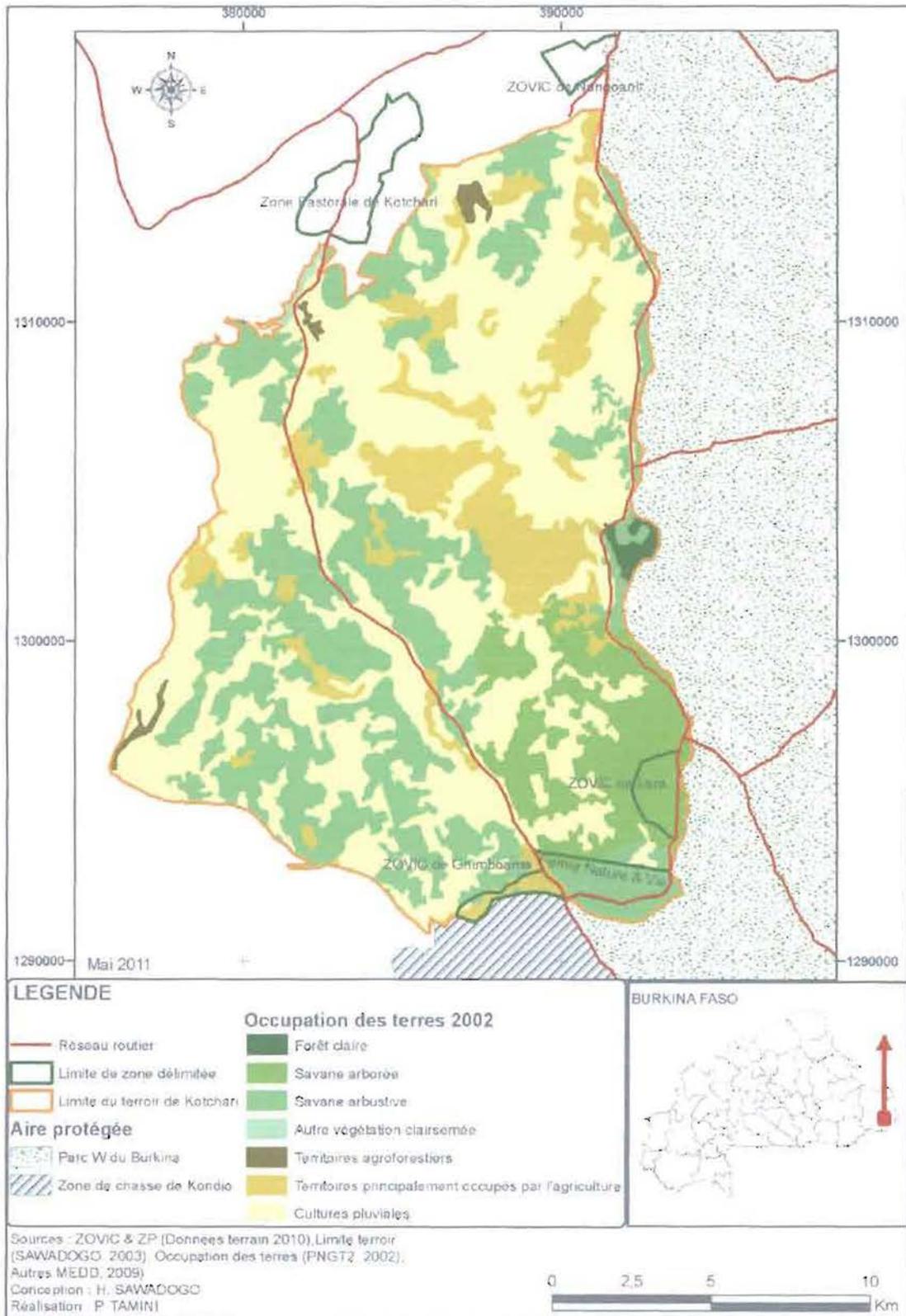
2.2. Evolution des ressources naturelles dans le terroir

2.2.1. Dynamique de l'occupation des terres de 1992 à 2002

En 1992 le terroir disposait de 18164,1 ha de formations naturelles composées de forêts claires, de savanes arborées et arbustives et de végétations clairsemées. En 2002, on a assisté à un effritement important de ce capital forestier (Carte 2 et Carte 3) qui est passé à 12225,11 ha soit une régression de 19,1 % au profit de l'agriculture (Tableau VII). Les différentes unités de végétation ne sont pas touchées au même degré. Les forêts claires et les végétations clairsemées ont été plus ou moins épargnées de la dégradation. Quant aux savanes, le taux de régression a été de 0,53 % en savanes arbustives contre 18,57 % en savanes arborées. Au cours de la période, on a assisté à une perte moyenne annuelle d'environ 600 ha de formations naturelles.



Carte 2: Occupation des terres en 1992



Carte 3: Occupation des terres en 2002

Tableau VII: Evolution des unités d'occupation des terres

| Unités d'occupation | Année 1992 | | Année 2002 | | Evolution (%) |
|---|-----------------|--------------|-----------------|--------------|---------------|
| | Superficie (ha) | % | Superficie (ha) | % | |
| Forêt claire | 158,17 | 0,51 | 158,17 | 0,51 | 0,00 |
| Savane arborée | 3121,4 | 10,04 | 2955,09 | 9,51 | -0,53 |
| Savane arbustive | 14791,12 | 47,58 | 9018,44 | 29,01 | -18,57 |
| Végétation clairsemée | 93,42 | 0,30 | 93,42 | 0,30 | 0,00 |
| Total Formation Naturelle | 18164,1 | 58,43 | 12225,11 | 39,32 | -19,10 |
| Culture pluviale | 8740,19 | 28,11 | 14594,37 | 46,95 | 18,83 |
| Territoires agro forestiers | 199,66 | 0,64 | 199,66 | 0,64 | 0,00 |
| Territoires agricoles avec présence d'espaces naturels importants | 3984,17 | 12,82 | 4068,98 | 13,09 | 0,27 |
| Total Zone cultivée | 12924,02 | 41,57 | 18863,01 | 60,68 | 19,10 |
| | | | | | 0,00 |
| Total | 31088,12 | 100 | 31088,12 | 100 | 0,00 |

2.2.2. Tendances de l'évolution du couvert végétal de 2002 à 2010

L'inventaire a permis de ressortir que sur 41 placettes représentant des formations naturelles en 2002, seulement 13 sont restées intactes soit 31,7%. Autrement dit, 68,3% des placettes sont soit converties entièrement en champs soit entamées toujours pour l'agriculture. Les savanes arbustives comme arborées sont touchées au même degré. Le tableau VIII ci-dessous résume cette situation de dégradation de la végétation.

MENTION ASSEZ BIEN

Tableau VIII: Appréciation de l'état de dégradation du couvert végétal de 2002 à 2010

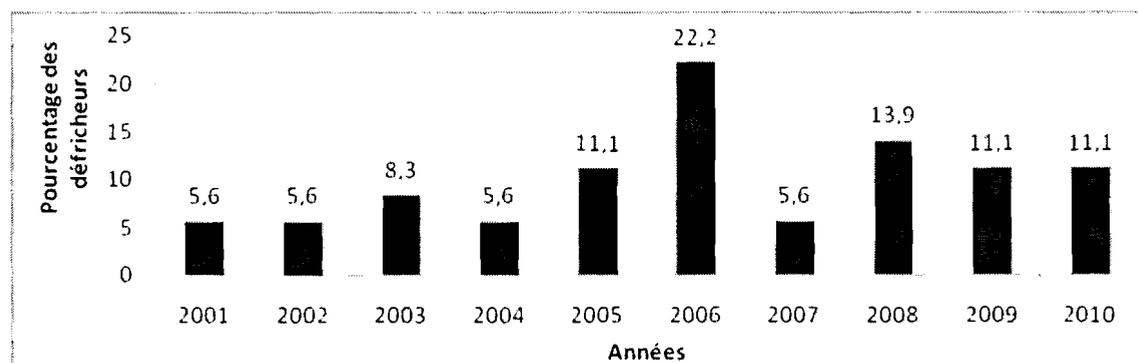
| Type de formation végétale | Nombre de placettes en 2002 | Etat des placettes en 2010 | | | | | | | |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-------------|--------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------|
| | | Nombre de placettes intactes | % | Nombre de Placettes converties | % | Nombre de Placettes entamées | % | Nombre total de placettes affectées | % |
| Savane arborée | 25 | 8 | 32 | 10 | 40 | 7 | 28 | 17 | 68 |
| Savane arbustive | 16 | 5 | 31,3 | 10 | 62,5 | 1 | 6,3 | 11 | 68,8 |
| Ensemble | 41 | 13 | 31,7 | 20 | 48,8 | 8 | 19,5 | 28 | 68,3 |

2.2.3. Facteurs déterminants de l'évolution des ressources naturelles

Parmi les facteurs qui contribuent à la dégradation des ressources naturelles en général et du couvert végétal en particulier dans le terroir, les facteurs anthropiques occupent une place de choix. Ces facteurs anthropiques identifiés dans le cadre de cette étude sont principalement les défrichements, la culture cotonnière et le facteur démographique.

2.2.3.1. Dynamique des défrichements

Sur l'ensemble des exploitations, 66,7 % ont effectué des défrichements au cours des dix (10) dernières années. Selon le statut, on enregistre 82,4 % chez les allochtones contre 59,5 % chez les autochtones. Cette logique de résultats se répercute dans les zones. En effet, le Sud abritant plus d'allochtones se retrouve avec 76,9 % de défricheurs pendant qu'au Nord on n'enregistre que 57,1 %. L'évolution de la masse des défricheurs dans le temps est illustrée par le graphique 6



Graphique 6: Répartition des défricheurs au cours des dix (10) dernières années.

On constate que les défrichements évoluent en dents de scie avec l'année 2006 qui connaît la plus forte proportion des défricheurs.

Les défrichements ne sont pas suivis par le service forestier. L'enquête a révélé que 88,9 % des défricheurs n'ont pas eu recours au service technique pour la réalisation de leur défriche.

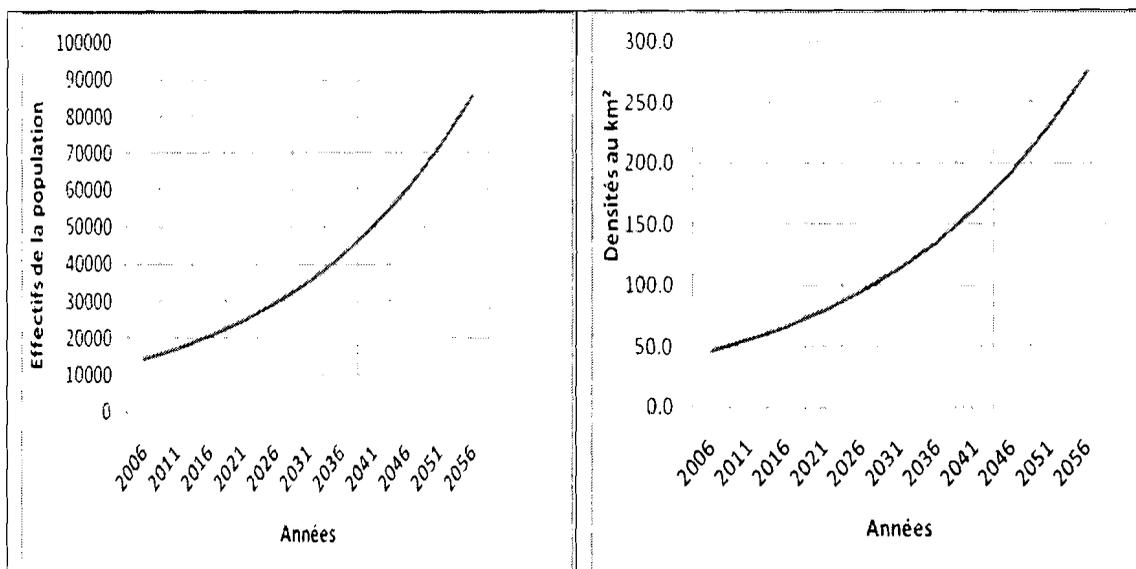
Les raisons invoquées se répartissent comme suit :

- 40,6 % des producteurs ignorent qu'il faut toucher le service forestier avant de réaliser un défrichement ;
- 31,3 % disent avoir défriché sur des jachères qui selon eux, ne nécessitent pas un recours au service forestier ;
- 21,9 % déclarent qu'au moment de la réalisation de leur défrichement, le service forestier n'était pas exigeant en la matière ;
- et enfin 6,3 % conçoivent que leurs défrichements ayant porté sur des friches composées d'arbustes ne nécessitent pas un recours au service forestier.

Les défrichements réalisés portent sur des jachères et des "nouvelles terres". Les défricheurs de "nouvelles terres" dominent et représentent 52,8% contre 47,2% de défricheurs de jachères

2.2.3.2. Poids démographique

La population du terroir s'élevait à 14418 habitants en 2006 (INSD, 2008) et représentait 40,2% de l'effectif de la population communale (Annexe 3). La frange active de la population occupe environ 43 %. Les projections montrent une évolution accélérée de la population se traduisant par son doublement tous les 20 ans (Graphique 7). Avec un terroir de 310,9 km², la densité s'établissait à 46,4 habitants au km² en 2006. Vu le rythme de croissance de la population, cette densité pourrait atteindre les 100 habitants au km² en 21 ans soit en l'an 2027 (Graphique 8).



Graphique 7: Projection de l'évolution de la population

Graphique 8: Projection de l'évolution de la densité

2.3. Dynamique foncière dans le terroir de Kotchari

2.3.1. Droits fonciers

2.3.1.1. Typologie des droits

Dans le terroir de Kotchari, la terre ne se vend pas. Par ailleurs, aucune contrepartie ni financière ni en nature n'est exigée pour l'exploitation d'une terre. En revanche, pour un terrain prêté, toute plantation d'arbre y est interdite. Le statut des terres distribuées à la périphérie du Parc W se présente comme suit :

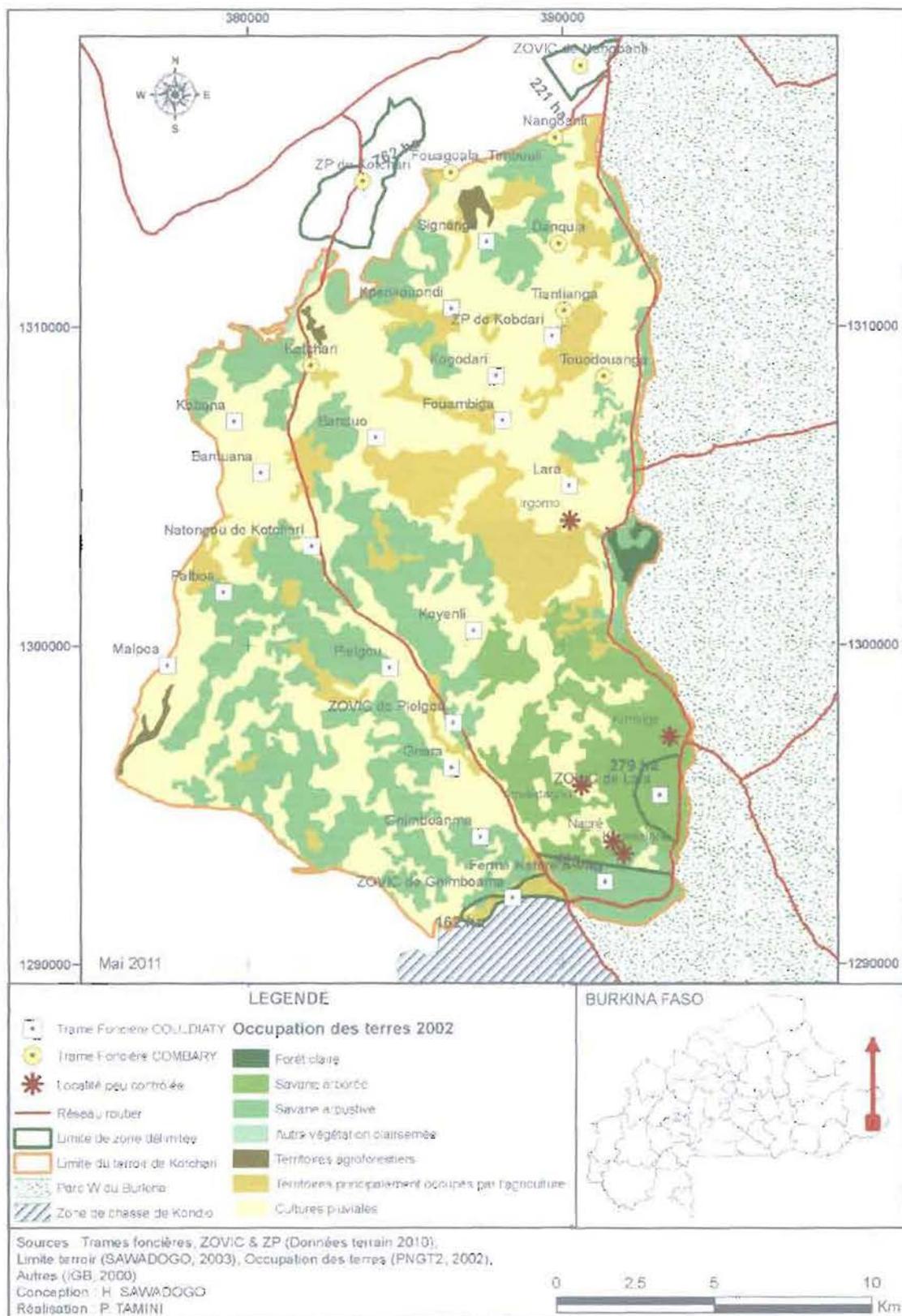
- Prêts : 20,4 % ;
- Dons définitifs : 25,9 % ;
- Propriétés familiales : 53,7 %.

Quant au circuit d'acquisition des terres, quatre canaux sont empruntés et se repartissent de la façon suivante :

- Alliances : 35,2 % ;
- Amitiés : 11,1 % ;
- Conquêtes personnelles : 22,2 % ;
- Héritages familiaux : 31,5 %.

2.3.1.2. Organisation des terres du terroir

Les terres du terroir appartiennent à deux (02) familles qui sont la famille COMBARY et la famille COULIDIATY. La première famille est la régnante mais possède moins de terres que la seconde. Dans la partie septentrionale du terroir, les terres sont partagées entre les deux (02) familles et les localités telles que Fouagouala/Timbouli, Nangbanli, Tiantianga, Danquia, Toudoanga relèvent du domaine foncier des COMBARY tandis que Kobdari, Fouambiga, Kpenkouandi et Signanga sont pour les COULIDIATY. Au centre, excepté le village de Kotchari qui est pour la famille COMBARY, toutes les autres localités sont contrôlées par la famille COULIDIATY ; ce sont Banduo, Natongou, Kobana, Bantuana, Palboa et Lara. Toutes les localités du Sud sont du domaine foncier des COULIDIATY ; il s'agit de : Malpoa, Nadjagou, Gnimboama et Piélgou. Cependant, certaines localités du Sud-ouest demeurent peu contrôlées bien que réclamées par la famille COULIDIATY. Ce sont : Nagré, Irgomo, Kousselgou, Kimalga et Yandiatagou. La carte ci-dessous présente le statut foncier des différentes localités du terroir.



Carte 4: Carte socio-foncière du terroir de Kotchari

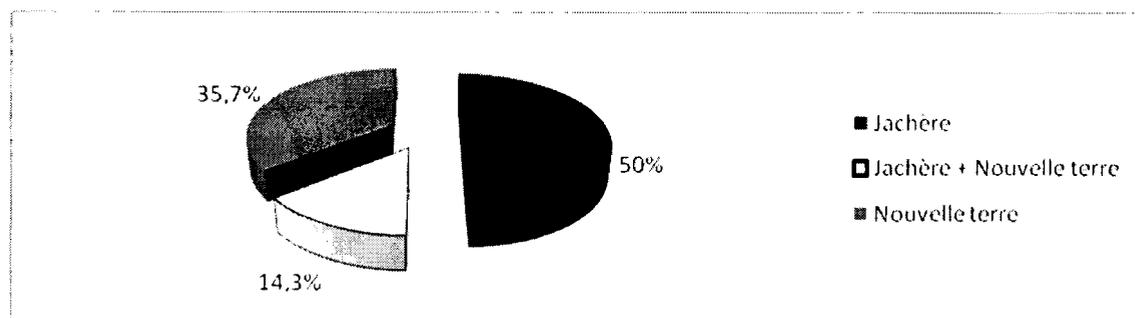
Les localités dites peu contrôlées sont de "nouvelles zones" où dominent les migrants et les producteurs saisonniers. Chacun des producteurs rencontrés ici au cours de l'enquête affirme avoir obtenu son terrain par conquête personnelle et prétend y jouir de tous ses droits.

Les terres dans les deux familles sus citées sont gérées par des noyaux. Ce sont ces noyaux qui, chacun dans son ressort territorial, s'occupent des questions foncières qu'il s'agisse de conflits ou d'installation d'infrastructures.

Comme on peut le constater sur la carte 2 ci-dessus, sur le droit foncier traditionnel, s'est superposé le droit moderne avec la création des espaces villageois et privé de conservation à savoir les zones pastorales, les ZOVIC et la ferme privée de la Fondation Nature et Vie. Il faut préciser que la zone pastorale (ZP) de Kotchari et la ZOVIC de Nangbanli situées hors du terroir doivent cependant y être pris en compte. Ce décalage de résultats provient du fait que les levés topographiques n'ont pas été effectués par les mêmes personnes ni à la période.

2.3.2. Disponibilité des terres

Malgré un supposé contexte de saturation du terroir, 25,9 % des producteurs disent avoir au moins une réserve de terre si petite soit-elle. Les 74,1 % restants expriment une insuffisance de terre pour leur famille. Deux catégories de terre composent les réserves foncières à savoir les jachères qui représentent 56,25 % et les nouvelles terres 43,75 %. Le pourcentage des producteurs possédant l'une et/ou l'autre de chacune des catégories est la suivante :



Graphique 9: Répartition des producteurs selon la catégorie de réserve foncière.

2.3.3. Conflictualités

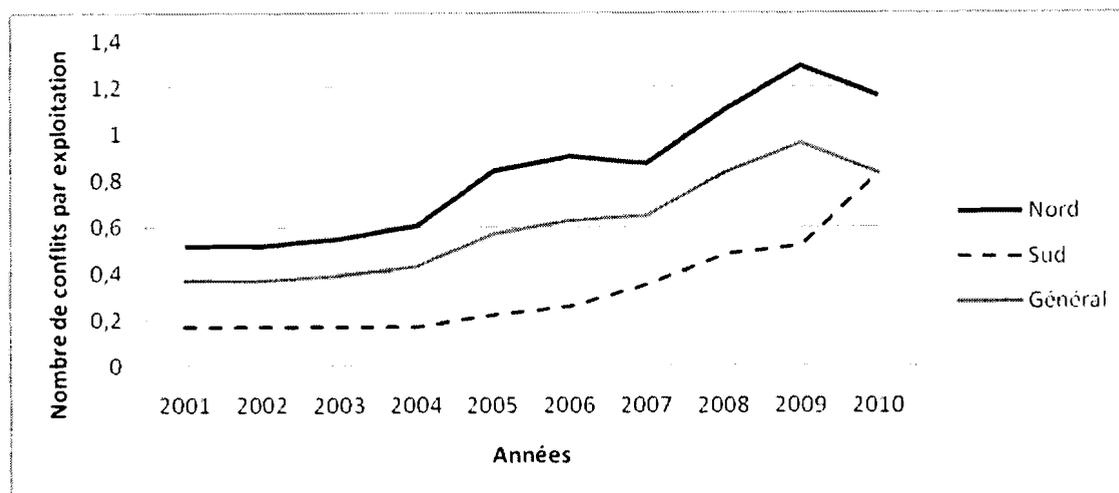
Les conflits fonciers peuvent être des indicateurs pertinents de pression foncière. Les conflictualités au niveau du terroir peuvent se résumer :

- aux conflits agriculteurs/éleveurs ;
- aux conflits d'appropriation de l'espace ;
- aux conflits forestiers.

MENTION ASSEZ BIEN

2.3.3.1. Conflits agriculteurs/éleveurs

C'est la forme de conflit foncier la plus répandue. Elle touche 70,4% des exploitations. Au cours des dix (10) dernières années, les conflits ont connu une ascension très sensible passant de 0,37 conflit par producteur et par an en 2001 à 0,96 en 2009 qui représente l'année de pic. Cependant, les producteurs du Nord sont les plus touchés comparativement à ceux du Sud. Les moyennes en termes de nombre annuel de conflits par exploitation sont : 0,84 pour la zone Nord ; 0,29 pour la zone Sud et 0,60 pour l'ensemble. Le graphique décrit les tendances des conflits.



Graphique 10: Evolution des conflits agriculteurs/éleveurs de 2001 à 2010.

2.3.3.2. Conflits d'appropriation de l'espace

C'est une forme de conflit assez courante également dans le terroir. Ces conflits portent sur le foncier agricole, pastoral et faunique.

Concernant le foncier agricole, les cas de conflits actuels sont ceux opposant la famille COULIDIATY et des migrants originaires de Botou (une autre commune rurale de la Tapoa) dans la localité de Irgomo, des autochtones Gourmantché entre eux dans le village de Malpoa et enfin les villages de Kobana et de Bodiaga au sujet de jachères. Pour l'ensemble de ces cas, les tensions sont toujours relativement vives.

Par rapport au foncier pastoral, un seul cas majeur de conflit peut être relevé à Kobdari. Il s'agit d'un espace d'une cinquantaine d'hectares identifié comme zone pastorale qui est contesté par certains acteurs du village. Ces derniers s'opposent à la vocation pastorale de cet espace en accusant le manque de terres agricoles. Cependant, selon les dernières informations, un compromis aurait été trouvé dégageant enfin des possibilités d'aménagement d'une zone qui aura connu plus de trois ans d'épisode foncier.

Les litiges sur le foncier faunique portent sur les ZOVIC. Deux ZOVIC sont concernées : celles de Pielgou et de Lara. Pour le cas de Pielgou, son foncier est contesté par la famille propriétaire des terres. Ce faisant, la ZOVIC n'est ni délimitée ni aménagée malgré ses potentialités. Les raisons avancées par les propriétaires terriens sont qu'ils n'étaient pas impliqués à la création de la ZOVIC. En guise de manifestation de leur contestation, ils ont installés quatre champs dans la ZOVIC. Mais la commission villageoise de gestion de la faune (CGF) de la dite ZOVIC se veut rassurante quant à un règlement de la situation. S'agissant de la problématique de la ZOVIC de Lara, elle est liée à une occupation massive de sa superficie par des champs. Selon sa CGF, au stade actuel, il est très osé de demander le déguerpissement de la ZOVIC vu le problème de manque de terres que vivent les familles occupantes. Aux dires du comité, l'administration forestière est informée que le maintien de ces champs est une condition du maintien de la participation de la population à la gestion de la faune. En plus du problème d'occupation, la ZOVIC connaît la destruction de ses panneaux de signalisation. Les auteurs de ces forfaits n'ont pu être identifiés. De façon générale, le foncier des ZOVIC n'est pas stable en raison des pressions agricoles. Mais La ZOVIC de Nangbanli dont les terres sont formées majoritairement de buttes cuirassées pourra bien garder son intégrité.

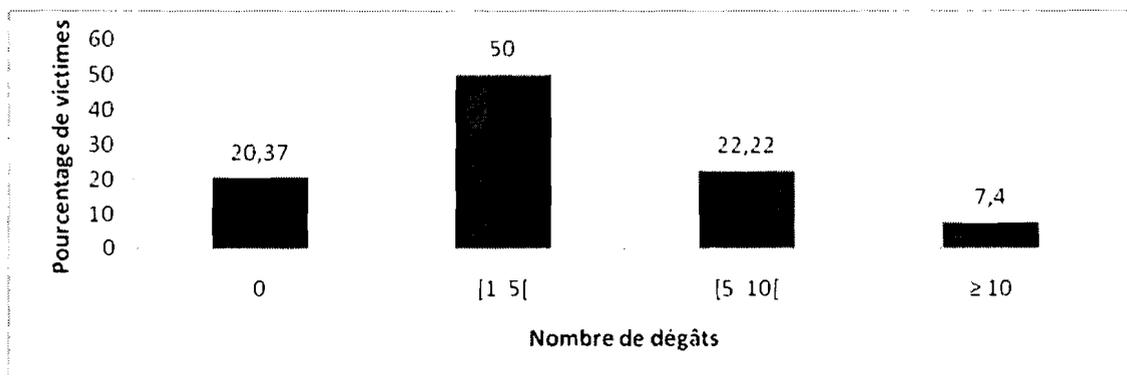
2.3.3.3. Conflits forestiers

Il s'agit des litiges nés des relations entre les populations et le parc. On distingue essentiellement les dégâts d'animaux sauvages et les infractions forestières.

2.3.3.3.1. Dégâts d'animaux sauvages

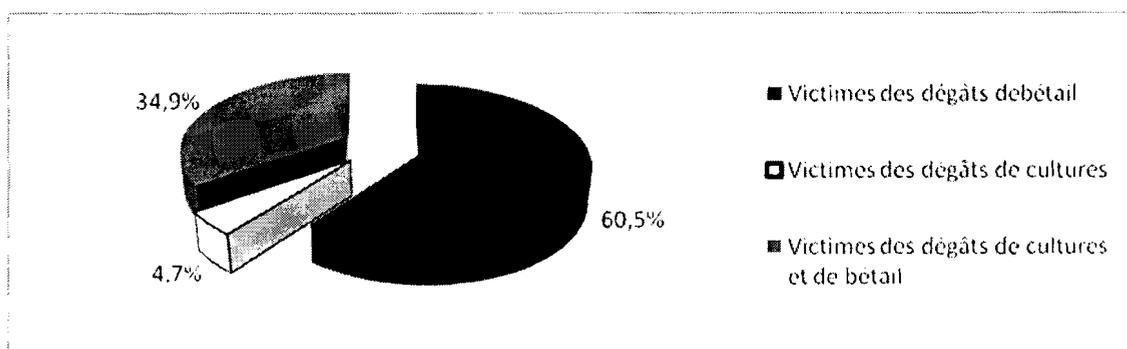
❖ Exploitations victimes

Les populations riveraines au parc vivent sous la hantise des animaux sauvages. Les dégâts d'animaux sauvages sont orientés sur le bétail et les champs. Le nombre d'exploitations ayant connu au moins un dégât représente 79,6%. Le nombre moyen de dégâts par producteur s'élève à 4. La distribution des exploitations victimes selon le nombre de dégâts est présentée par le graphique 11 suivant :



Graphique 11: Répartition des exploitations selon la fréquence des dégâts

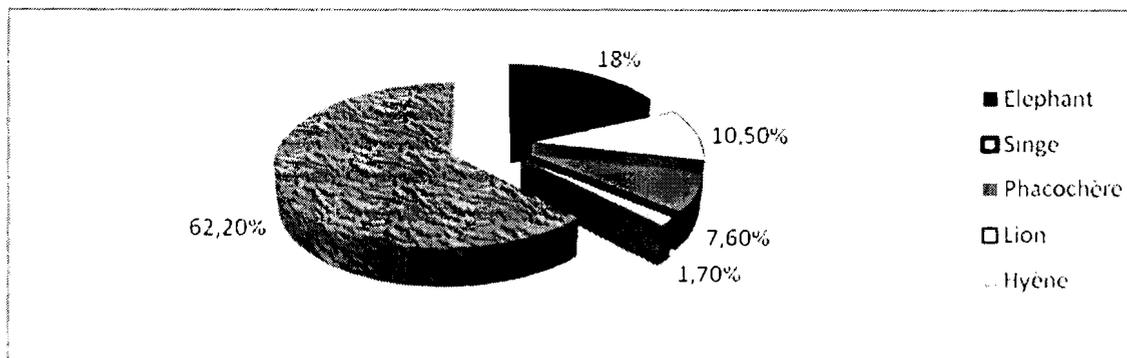
Quant à la répartition des exploitations par catégorie de dégâts, elle montre une forte fréquence des victimes de dégâts de bétail. Cette répartition se présente selon le graphique 12



Graphique 12: Répartition des exploitations selon la catégorie des dégâts.

❖ *Animaux auteurs des dégâts*

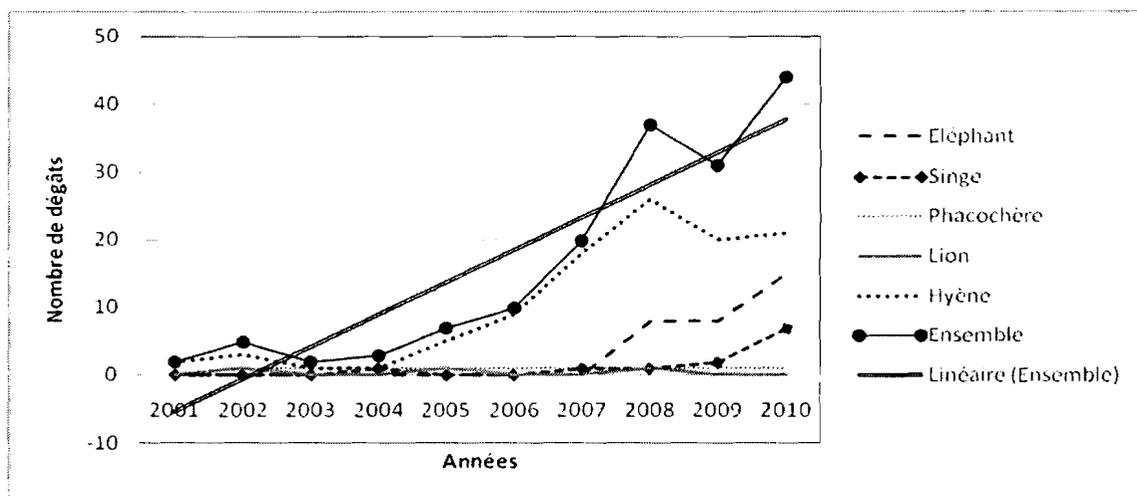
Dans le registre dégâts/bétail, deux espèces sont citées comme responsables des dégâts à savoir l'hyène et le lion. Le type de bétail victime de la prédation est par ordre d'importance les porcins, les petits ruminants, les asins et les bovins. Concernant les dégâts sur les champs, ils sont causés principalement par l'éléphant dans une grande mesure et par le singe, le phacochère dans une moindre mesure. La situation des dégâts selon l'espèce se présente ainsi qu'il suit :



Graphique 13: Répartition des dégâts selon l'espèce.

❖ Evolution des dégâts

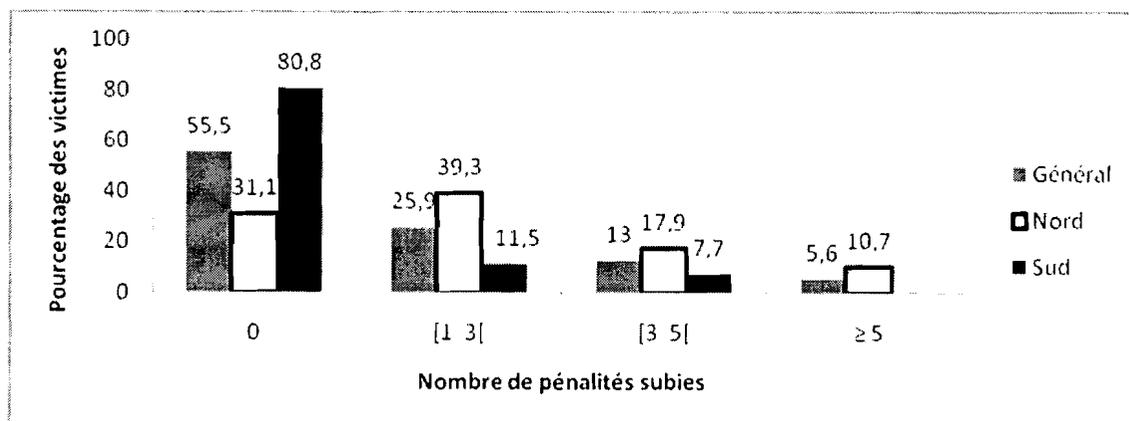
Au cours de la dernière décennie, le niveau général des dégâts a connu une hausse importante. En dehors des dégâts de lion et de phacochère qui restent bas dans le temps, ceux des autres espèces observent une hausse tendancielle avec pour période cruciale les années 2007 à 2010. L'évolution des dégâts est représentée par le graphique 14 :



Graphique 14: Evolution des dégâts d'animaux sauvages de 2001 à 2010.

2.3.3.3.2. Pénalités forestières

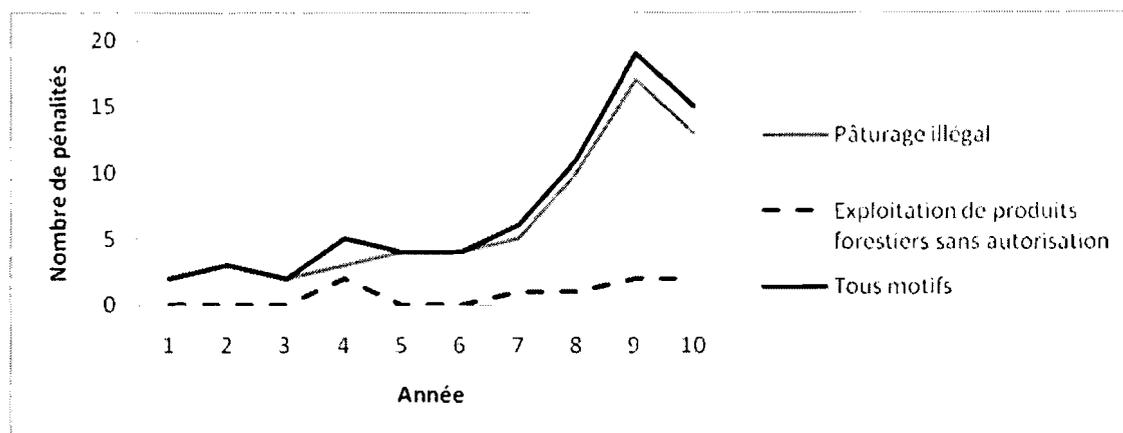
Au cours des dix (10) dernières années, 44,4 % des exploitations ont subi des pénalités liées à des infractions forestières qu'ils ont commises dans le parc. Le nombre de pénalités par exploitation varie de 1 à 7 avec une moyenne de 2,2. La fréquence des pénalités dans les différentes exploitations se présente comme suit :



Graphique 15: Situation des pénalités forestières.

A la lecture du graphique 15, on peut observer une disparité entre les zones. Les pénalités touchent 67,9 % des exploitations de la zone Nord contre 19,2 % pour la zone Sud.

Deux motifs de pénalité sont évoqués par les exploitations à savoir le pâturage illégal qui représente 89,6 % et l'exploitation de produits forestiers sans autorisation qui constitue 10,4 %. Pour le cas du second motif, il couvre toutes les infractions relatives au prélèvement du bois, de la paille et des produits alimentaires (pain de singe notamment) sans autorisation.



Graphique 16: Evolution des motifs de pénalités forestières.

2.3.4. Transhumance

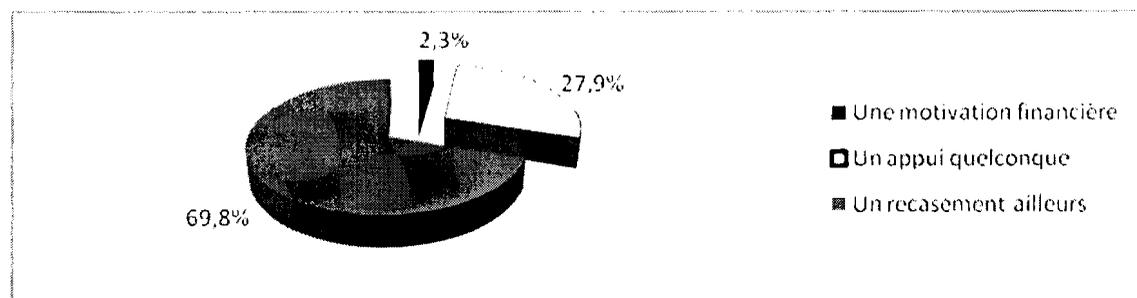
La transhumance caractérise le terroir de Kotchari. La masse pastorale reçue annuellement reste très importante. Malheureusement, il n'existe pas un bon suivi du phénomène. Il manque de statistiques pour apprécier son évolution. Au poste vétérinaire de Kotchari, les déclarations de cheptel qui y sont faites ne concernent que celui qui continue au delà des frontières nationales en direction du Bénin ou du Togo. Au poste forestier de Kondjo, dernier point de passage pour la transhumance transfrontalière, il ya également des déclarations donnant lieu à des paiements de taxes au profit de la commune de Tansarga. Mais dans aucun de ces services, il n'est tenu de registre permettant la capitalisation des données. Selon le chef de poste vétérinaire de Kotchari, le terroir accueille en moyenne par an 10 000 bovins transhumants.

Au titre des perspectives et pour mieux accompagner la transhumance, la Direction Provinciale des Ressources Animales (DPRA) de la Tapoa prévoit en collaboration avec les partenaires au développement renforcer le réseau de couloirs de transhumance. De même, elle compte créer une aire de repos de 500 ha dans la zone de Pielgou mais aussi aménager la zone pastorale de Kobdari en visant 200 ha.

2.4. Avis des acteurs sur la création de la zone tampon

2.4.1. Avis des chefs d'exploitation

La zone tampon comme dispositif de protection à créer est quelque peu problématique. De l'échantillon des exploitations riveraines enquêtées, seule une (01) est prête à céder sans conditions ses terres soit 1,9 %. Parmi le reste, il ya une minorité soit 18,5 % qui refuse toute négociation et une grande partie soit 79,6 % favorable à la création de la zone tampon mais exigeant des compensations. La répartition de ces producteurs par forme de compensation est présentée par le graphique 17.



Graphique 17: Répartition des exploitations selon la forme de compensation exigée.

Le constat qui se dégage est la dominance de la compensation foncière qui représente près de 70 %.

Concernant le refus catégorique de négociation, les intéressés se recrutent uniquement dans le rang des autochtones. Cette position peut s'expliquer par la volonté de ces derniers de s'affirmer sur leurs terres. Tous les migrants s'inscrivent dans la négociation pourvu qu'ils soient dédommagés.

2.4.2. Avis des gestionnaires traditionnels du foncier

Cette catégorie d'acteurs reste farouchement opposée à toute initiative de création de zone tampon. Tous les gestionnaires traditionnels du foncier manifestent cette opposition. Ils justifient leur position par deux (02) raisons majeures. La première raison est le manque de terre ; cette raison est avancée par 71,4% des personnes. Quant à la deuxième raison soutenue par les 29,6% restants, elle est relative aux retraits de terres et aux multiples déguerpissements dont ils sont l'objet de la part de l'administration forestière depuis des décennies.

Par ailleurs, même pour les ZOVIC qui sont déjà créées, les perceptions des gestionnaires traditionnels restent mitigées voire négatives. En effet, 53,8% jugent mauvaise la création des ZOVIC car ces espaces selon eux, épuisent les réserves foncières pour les générations futures.

En outre, dans les villages abritant les ZOVIC, les gestionnaires traditionnels du foncier déclarent ne bénéficier d'aucune retombée de ces ZOVIC alors que des infrastructures communautaires sont réalisées au profit des populations dans le cadre de la gestion de la faune.

Cependant, malgré leurs hostilités contre le changement de statut des terres riveraines au Parc W en espaces de conservation, les gestionnaires traditionnels du foncier sont plutôt favorables à l'existence du parc bien que nombre d'entre eux en aient été l'objet de déguerpissement. 69,2% de ces acteurs trouvent le Parc W bénéfique dans leur vie quotidienne en raison des produits forestiers qui y sont tirés à savoir principalement la paille, les produits de pharmacopée et les fruits sauvages. Certains évoquent même l'intérêt d'éducation environnementale que revêt le parc pour les jeunes et futures générations.

2.4.3. Avis de la représentation communale

La représentation de la commune de Tansarga émet des inquiétudes sur la création d'une zone tampon dans le terroir de Kotchari. Elle pense qu'un tel projet est irréalisable vu l'état actuel de saturation de ce terroir. La représentation estime que la constitution d'une zone tampon troublerait la paix sociale. Elle situe qu'au Nord du terroir, les besoins en terre ne sont plus couverts ; le Sud qui était jusque là moins saturé commence à le devenir aujourd'hui à cause des installations massives des migrants et de certains autochtones. Par ailleurs, pour la représentation communale, même la création de ZOVIC comme office de zone tampon ne saurait aussi se poursuivre en raison des difficultés foncières vécues par les populations.

2.4.4. Avis des services techniques de l'Etat

Il ressort des entretiens avec ces structures qu'une création de zone tampon pour le Parc W reste possible. Elles suggèrent l'assise d'une bonne base de négociation en impliquant tous les acteurs. Cependant, elles ne perdent pas de vue la complexité foncière qui caractérise le terroir de Kotchari.

Concernant la mise en place des ZOVIC, les services de l'Agriculture et de l'Elevage se disent être informés mais pas impliqués. Ces services proposent pour une meilleure gestion des ZOVIC existantes, de privilégier des actions participatives au lieu d'actions répressives. Pour les ZOVIC à créer, ils préconisent de repenser leur installation en évitant des ZOVIC non contiguës au parc comme c'est le cas à Pielgou et à Balpoa situés respectivement dans les terroirs de Kotchari et de Diapaga.

CHAPITRE III : DISCUSSION

3.1. Système de production et pressions sur les ressources naturelles

A la périphérie du Parc W, de nombreuses cultures sont adoptées et sont réparties en cultures vivrières et de rente. Pour l'ensemble de ces cultures, exception faite du niébé, le niveau d'adoption enregistré dans le terroir de Kotchari reste supérieur aux taux nationaux ressortis par le recensement général de l'agriculture (MAHRH/DGPSA, 2007). Le développement des cultures de rente n'a pas affecté l'adoption des cultures vivrières. C'est le même constat relevé par LOMPO (2005) dans le terroir riverain de Kabougou. Cette logique se justifie par l'esprit de prudence qu'observent les producteurs qui cherchent d'abord à assurer la sécurité alimentaire. Concernant le cas particulier du coton, première culture de rente au Burkina Faso, il enregistre un fort niveau d'adoption dans le terroir qui est de 74% contre 52 pour la première région cotonnière du pays à savoir les Hauts-Bassins (MAHRH/DGPSA, 2007). Selon VERMEULEN (2004) l'essor de la cotonculture dans le terroir est lié principalement aux facteurs suivants : (i) son lancement par le Président du Faso en 1997 dans la province, (ii) la présence d'un milieu propice à sa production, (iii) l'absence d'autres cultures de rente à marché structuré, (iv) l'accès aux crédits d'intrants et (v) le revenu que l'on peut en tirer (BAUDRON *et al.*, 2007).

Le système de gestion de la fertilité des sols comprend de nombreuses pratiques se résumant à l'utilisation de la fumure organique et chimique et à l'agroforesterie. Cependant, les pratiques du compostage et de DRS/CES restent embryonnaires. Or, la gestion durable des terres en dépend. Le faible développement des actions de compostage et de DRS/CES pourrait s'expliquer par la disponibilité de l'espace forestier permettant toujours l'exploitation minière des sols, comme en témoigne le taux de possession de jachère qui atteint 16 %. Par ailleurs, ces actions connaissent de réussite là où les producteurs n'ont pas le pas le choix notamment dans la région Nord du pays car il faut noter que leur réalisation s'avère contraignante.

La culture attelée est une technologie bien adoptée dans le terroir. Nos résultats font ressortir que le taux de possession de la charrue s'élève à 96,3 % contre 39 % pour le niveau national (MAHRH/DGPSA, 2007). Selon le recensement général de l'agriculture (RGA), les taux les plus élevés sont enregistrés dans les Régions du Plateau Central et du Centre Sud avec respectivement 66,3 % et 61,4 %. La Région de l'Est enregistre 43,5 %. Dans le terroir riverain de Kabougou, de faibles taux sont observés par LOMPO (2005) avec 19,2 % et DOUSSA (2006) avec 30%. Le développement de la culture attelée n'est pas sans

conséquences sur l'environnement. Nous convenons avec DELVILLE (1996) et FAO (1996) que cette technologie du fait du gain en temps de travail qu'elle permet, entraîne une expansion des champs, ce qui contribue à la dégradation du couvert végétal. Selon les mêmes auteurs, la culture attelée est plus développée en zone soudanienne qu'en zone sahélienne en raison d'une part des possibilités d'expansion qui y sont plus importantes et d'autre part de ses sols lourds beaucoup plus difficiles à travailler manuellement. Le terroir de Kotchari est un cas illustratif de cette opinion. En somme, nous pouvons noter que la culture attelée est un élément capital justifiant la pression foncière.

L'élevage est pratiqué par 92,6 % des exploitations contre 81,6 % pour le niveau national (MAHRH/DGPSA, 2007). Cependant, les effectifs du cheptel par exploitation sont relativement faibles ; aucune exploitation ne déclare avoir 100 têtes. Nos résultats s'écartent légèrement de ceux de OUEDRAOGO (2008) qui a enregistré pour sa part 20 % des exploitations ayant au moins 100 têtes de bovins dans le terroir de Kotchari. La différence de résultats est essentiellement due au fait que son échantillon d'étude de OUEDRAOGO (2008) était composé expressément de grands éleveurs représentés principalement par des transhumants. A la lumière de ces résultats, nous pouvons affirmer que les exploitations périphériques du parc à Kotchari présente un faible poids pastoral ; les grands effectifs concernent surtout les transhumants.

3.2. Couvert végétal

L'occupation des terres du terroir montre une forte évolution régressive de la superficie des formations naturelles (-19,1 %) entre 1992 et 2002 au profit des activités agricoles essentiellement. Cette tendance a été relevée par DOUSSA (2006) qui a travaillé à l'échelle de la Commune de Tansarga et qui a enregistré -16,3 % pour la même période. Les savanes sont concernées par cette dégradation notamment la savane arborée avec -18,6 %. Des résultats similaires ont été également signalés par SOMDA (2000) qui situe entre 1952 et 1999 une régression moyenne décennale de 16 % des savanes dans le terroir de Bala en zone Ouest du Burkina. Selon MEE (1999), 75000 ha sont défrichés annuellement au Burkina Faso pour l'agriculture. Les résultats enregistrés pour le terroir sont de 600 ha ; ce qui est important car ceci représente 0,8 % du niveau national. La forêt claire selon nos résultats n'a pas connu de dégradation. Cette situation est liée à une confusion de la population intégrant la strate concernée au parc alors qu'elle ne l'est pas. Les efforts de reconstitution du couvert végétal dans le terroir sont très faibles. L'analyse de l'occupation des terres montre l'absence des plantations dans le terroir sans doute parce que leur emprise est négligeable au regard de la

résolution photographique utilisée par la BDOT 2002 qui ne prend en compte que des superficies atteignant 5 ha (BAZOUN, 2007). Effectivement, lors de nos sorties d'observations, nous n'avons pas identifié de plantations d'importance.

La pression agricole qui prévaut dans le terroir est liée plus à l'expansion des cultures de rente notamment la cotonculture qu'à l'explosion démographique. Le terroir enregistre une faible densité de 46,4 habitants au km² contre 51,8 pour le niveau national (INSD, 2010). Des densités plus élevées de l'ordre de 300 à 400 habitants au km² sont mentionnées par RWANYIZIRI (2002) dans les périphéries de certaines aires protégées d'Afrique de l'Est. Le terroir de Kotchari n'est pas encore saturé, selon GUIBERT et *al.* (2005) qui parlent de saturation en milieu rural quand la densité est supérieure à 100 habitants / km². On trouve toujours des espaces forestiers à Kotchari, c'est seulement leur rythme de dégradation qui reste accéléré.

3.3. Gestion du foncier

La dynamique des droits fonciers prévalant dans le terroir distingue des droits d'usage représentés par des prêts (20,4 %) et des droits de propriété constitués des dons (25,9 %) et de l'héritage patrilinéaire (53,7 %). LOMPO (2005) dans le cadre de ses travaux à Kabougou a relevé 13 % pour les prêts et 60 % pour l'héritage. Dans cette partie du Burkina, il n'y a pas de spéculation foncière ; la terre ne se vend pas. Par contre, dans la région du Parc National Kaboré Tambi (PNKT) au Sud du pays, on observe une capitalisation foncière naissante avec une appropriation privative des terres par de nouveaux acteurs appelés aussi "agrobusiness men" (BEGE, 2005). Selon BEGE (2005), ces acteurs représentaient dans la seule province du Nahouri une vingtaine de personnes se taillant des superficies variant entre 50 et 300 ha d'un seul tenant.

L'organisation des terres du terroir met en évidence deux familles ayant le contrôle des terres dans le terroir à savoir la famille COULIDIATY et la famille COMBARY. Les trames foncières de la première famille sont plus importantes. Mais le contrôle des terres dans la partie Sud-ouest n'est pas effectif. Cela s'explique par le fait que cette partie du terroir était restée inoccupée ; il n'y avait même pas de jachères en ces lieux. Ce faisant, les migrants et les autochtones qui s'y trouvent ont trouvé une sorte de brousse libre qu'ils ont occupée et se réclament être propriétaires de leurs terres. Ce résultat confirme les observations de SAWADOGO (2004) et de LOMPO (2005) qui affirment que la tenure foncière traditionnelle en milieu Gourmantché s'appuie sur un principe fondé sur l'inaliénabilité du droit de

défrichage et l'appropriation des arbres fruitiers. Ce système de gestion diffère de celui des Gourounsi et Mossi de la région du PNKT où existent des chefs de terre (BEGE, 2005). Dans ce dernier système, le contrôle des terres est plus développé, même sur les terres vacantes (inoccupées).

L'analyse de la conflictualité dans le terroir ressort trois types de conflits qui sont les conflits entre agriculteurs et éleveurs, les conflits d'appropriation de l'espace et les conflits forestiers. Concernant le premier type de conflits, 70,4 % des exploitations sont concernées au cours des dix (10) dernières années où on est passé de 0,37 conflit/exploitation à 0,96 en 2009. Cette situation est à mettre en relation avec la transhumance mais surtout avec la mauvaise organisation de l'espace et l'occupation des infrastructures pastorales (pistes d'accès, couloir de passage) par les agriculteurs (SAWADOGO, 2004 ; OUEDRAOGO, 2008). Au niveau du deuxième type de conflit, nous pouvons retenir que le foncier des ZOVIC ne connaît pas une stabilité. Le problème de la ZOVIC de Pielgou est lié à la non implication des propriétaires terriens à sa création. Quant à celui de Lada, il s'agit de son occupation pour l'agriculture. Ces deux cas illustrent si besoin en était, la récurrente problématique de participation et d'implication effective des populations à la gestion des ressources naturelles. Particulièrement dans cette partie du Burkina Faso, en raison des enjeux fonciers liés à la production du coton, les populations ne s'approprient toujours pas les initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles (LOMPO, 2005). Cette observation a été également vérifiée par KABORE (2009) qui a fait ressortir qu'à Kabougou, les populations qui rêvent d'acquérir un terrain dans la ZOVIC représentent 68,8 %. Enfin, au sujet de ce que nous avons appelé conflits forestiers, nos résultats montrent que 79,6 % des exploitations à la périphérie du parc sont victimes des dégâts d'animaux sauvages. Les dégâts de prédation causés principalement par l'hyène et touchent 95 % des exploitations tandis que les dégâts de culture qui sont le plus souvent l'œuvre des éléphants concernent au moins 50 % d'entre elles. Ces résultats traduisent une acuité de la problématique au niveau du terroir s'ils sont comparés à ceux de KABORE (2009) qui a travaillé sur trois villages de la zone (Kabougou, Gnimboama et Saborga-kori) où le taux de victimes révélées est de l'ordre de 40 % mais cependant avec l'éléphant comme auteur des dégâts à 93 % dans le seul village de Saborga-kori. De nombreuses pertes sont donc subies par les populations qui sont préoccupées par ces problèmes d'animaux sauvages. Sur le terrain, la question n'est généralement pas examinée avec l'attention qu'il faut par l'administration et les producteurs ont le sentiment d'être abandonnés. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre certains affirmer : "l'administration forestière

s'occupe plus de ses animaux sauvages que de nous". Des solutions doivent être trouvées pour contribuer à réussir la participation des populations à la gestion de la faune. Le deuxième volet des conflits forestiers est relatif aux pénalités subies par les populations du terroir causant des infractions dans le parc. 44,4 % des exploitations ont déjà été amendées au cours des 10 dernières années. Deux catégories d'infractions sont constatées à savoir le pâturage illégal (89,6 %) et l'exploitation des produits forestiers sans autorisation (10,4 %). Pour le cas du pâturage, l'importance des infractions est comme les conflits agriculteurs/éleveurs justifiée par la mauvaise organisation de l'espace du terroir. S'il y avait suffisamment de zones de pâture et si les couloirs de passage et les pistes d'accès n'étaient pas occupés, la pression sur le parc pouvait être amoindrie. Concernant les amendes sur le pâturage illégal, les populations ont le sentiment d'être victimes d'excès de la part du service forestier. En effet, beaucoup d'exploitations déclarent que leurs troupeaux sont "finis" à cause de ces amendes. Cette appréhension a été également relevée par ZOMBRA (2008). L'ensemble de ces situations commande une amélioration des relations entre populations et administration forestière afin de relever les défis de la gestion des ressources naturelles. Le phénomène de braconnage n'apparaît pas dans nos résultats. Cela n'est pas lié à son inexistence car comme ZOMBRA (2008) l'a relevé, le braconnage reste une question taboue que les populations n'aiment pas abordée.

3.4. Création de la zone tampon

Au sujet de la création de la zone tampon, les avis sont partagés. Selon les services techniques, avec une réorganisation de l'espace et par négociation des populations riveraines, la mise en place de la zone tampon est possible. Tel n'est pas l'avis de tous les acteurs locaux. La commune et les gestionnaires traditionnels du foncier sont farouchement opposés à l'initiative en insistant qu'elle aggraverait la pression foncière déjà intenable surtout au Nord du terroir. Quant aux exploitations, 79,6 % sont prêtes à céder leur terre à proximité du parc mais contre compensation. La forme de compensation exigée qui revient fréquemment est leur recasement dans le terroir ; elle représente 69,8 %. La compensation financière ne représente que 2,3 %. Ces résultats montrent toutes les difficultés et risques liés à la mise en place d'une zone tampon dans le terroir. En effet, la position de la commune et des gestionnaires traditionnels du foncier sera très difficile à faire évoluer même entreprenant des actions de sensibilisation. Or, ces derniers étant des autorités locales, observent BINOT et *al.* (2007), sont incontournables dans le processus de négociation foncière. Les outrepasser pour réaliser la zone tampon serait un facteur de trouble de cohésion et de paix sociale même si les

exploitations ont un avis favorable. L'autre paire de manche de la problématique réside dans le recasement des exploitations vu leur nombre et l'état de saturation de l'espace. Le recasement sera très difficile à réussir étant donnée l'expérience de Kondio, une enclave constituant un terroir riverain de Kotchari. DOUSSA (2004) rapporte que lors de l'installation de cette enclave en 1997, les besoins en terre qui étaient fixés à 10 ha par exploitation ont été vite dépassés en l'espace de trois (03) ans. Déjà, nos résultats révèlent un manque de terre chez environ 60 % des exploitations. La difficulté de contrôle des besoins fonciers des exploitations dans la région est liée à l'expansion des cultures de rente notamment le coton qui procure un revenu intéressant selon les producteurs et qui contribuent à des changements qualitatifs importants de leur vie (VERMEULEN, 2003 ; DOUSSA, 2004 ; LOMPO, 2005)

En somme, les résultats obtenus présentent un tableau relativement sombre tant sur l'état des ressources naturelles que sur la pression foncière vécue au niveau du terroir. Les conditions sont réunies pour entraîner sa saturation dans un futur proche. En partant de ces résultats et en prenant en compte d'une part l'évolution sans cesse croissante des besoins en terre des populations et d'autre part les avis des autorités locales à savoir les gestionnaires traditionnels du foncier et le conseil municipal concerné, nous suggérons l'abandon du projet de création de la zone tampon. La mise en œuvre d'un tel projet comporte un certain nombre de risques parmi lesquels la détérioration du climat social au sein des acteurs locaux et la remise en cause des acquis de la gestion participative de la faune dans la zone. En revanche, des actions devront être menées en vue d'atténuer les incidences de la périphérie sur le parc et de renforcer la gestion durable des ressources naturelles. Aussi, nous formulons les recommandations suivantes à l'endroit des structures ci-après :

1. A la Commune Rurale de Tansarga :

- ✓ Mettre en place un cadre de concertation du terroir.

La coordination du Parc W et la Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable de la Tapoa doivent inciter et appuyer la commune à cet effet. En plus des services techniques de l'Etat et du conseil communal, ce cadre de concertation doit associer les gestionnaires traditionnels du foncier ainsi que les Conseils Villageois de Développement. Le cadre de concertation aura pour fonction l'examen des questions foncières et de gestion des ressources naturelles du terroir : conflits fonciers, négociations des espaces pastoraux, problématiques des ZOVIC et des dégâts d'animaux sauvages...

2. A la coordination du Parc W :

- ✓ Mettre en œuvre un système d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur la réglementation forestière en insistant sur les droits et devoirs des populations vis-à-vis du parc mais également sur les défrichements.
- ✓ Engager un suivi statistique tant sur le contentieux que sur l'exploitation du parc.

3. A la Direction Provinciale des Ressources Animales (DPRA) :

- ✓ Améliorer le suivi de la transhumance et produire des statistiques sur cette question.

4. A African Wildlife Foundation (AWF) :

- ✓ Contribuer à l'aménagement des ZOVIC pour leur sécurisation et rentabilisation.
- ✓ Œuvrer en collaboration avec la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DPAH) et la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) pour accompagner les producteurs dans l'amélioration de la gestion de la fertilité des sols.
- ✓ Organiser un atelier de réflexion sur les dégâts des animaux sauvages.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADP, 1996. *Loi N° 014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso, Ouagadougou, 86p.*

ADP, 1997. *Loi N° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina Faso, Ouagadougou, 194p.*

BAUDRON F., TOE P. et PRUDENT P., 2007. *Production ou conservation? "Or blanc" ou "ordure"? Le dilemme du coton en périphérie du Parc Transfrontière du W du Niger (Est Burkina Faso et Nord Bénin). Création-Diffusion de systèmes de culture agroécologiques plus durables et plus respectueux de l'Environnement. Version provisoire, 90p + annexes.*

BAZOUN J., 2007. *La Base de Données de l'occupation des terres (BDOT), un outil d'aide à la décision pour le développement durable au BURKINA FASO, 19p.*

BEGE, 2005. *Etudes de base en vue de l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion du Parc National de Pô dit Parc National Kaboré Tambi (PNKT) et sa périphérie. Projet de Partenariat pour l'amélioration de gestion des écosystèmes naturels PAGEN/NATURAMA. Rapport final, 178p.*

BINOT A. et JOIRIS D.V., 2007. *Règles d'accès et gestion des ressources pour les acteurs des périphéries d'aires protégées : foncier et conservation de la faune en Afrique subtropicale. Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier, 2006, 17p.*

CONAGESE, 1999. *Monographie nationale sur la Biodiversité du Burkina Faso, 89p.*

CONEDD, 2007. *Contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté, Rapport final, 94p.*

DELVILLE P. L., 1996. *Gérer la fertilité des terres dans les pays du Sahel. Collection LE POINT SUR, 397p.*

DOUSSA S., 2004. *Les impacts de la culture cotonnière sur la gestion des ressources naturelles du Parc W : Cas de l'enclave de Kondio. Mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 120 p.*

DOUSSA S., 2006. *La problématique de la culture cotonnière dans les communes riveraines des aires classées de l'est du Burkina Faso : Etude de cas dans la périphérie burkinabè du Parc W, Mémoire de DESS, UFR/SEG/UO, Ouagadougou, Burkina Faso, 56p.*

DRED-E, 2005. *Monographie de la province de la Tapoa, 82p.*

ECOPAS, 2005. *Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière W 2006-2010. ECOPAS. Volume I : Etat des lieux. Version finale, 228p.*

FAO, 1996. *L'évolution des systèmes de production agropastorale par rapport au développement rural durable dans les pays d'Afrique soudano-sahélienne, 162p.*

FONTES J. et GUINKO S., 1995. *Carte de la végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso. Ministère de la Coopération Française; Projet Campus (88313 101). Carte + notice explicative, 67 p.*

GUIBERT H., PRUDENT P., DOUSSA S., 2005. *Étude sur la mise en place d'un programme d'évaluation des impacts environnementaux exercés par le front agricole pionnier sur l'environnement, dans l'aire protégée et la périphérie du parc du W.* Rapport de mission ECOPAS, 185p.

INSD, 2008. *Recensement général de la population et de l'habitation de 2006.* Résultats définitifs, 52p.

INSD, 2009. *La population du Burkina Faso de 1997 à 2006 par région et province,* 51p.

INSD, 2010. *Annuaire statistique 2009,* 446p.

KABORE A., 2002. *Gestion des aires de faune à l'Est du Burkina : Les enjeux institutionnels du partage des bénéfices,* 75p + annexes.

KABORE A., 2010. *Brousse des uns, aire protégée des autres, histoire du peuplement, perceptions de la nature et politique des aires protégées dans le Gourma burkinabè: l'exemple de la Réserve partielle de faune de Pama.* Thèse de doctorat présentée à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement, Genève, Suisse, 383p +annexes.

KABORE B., 2009. *Les zones villageoises d'intérêt cynégétique de Gnimboama, Kabougou et Saborga-Kori : perception des acteurs, enjeux écologiques et socio-économiques pour la conservation.* Mémoire d'ingénieur, IDR/UPB, Burkina Faso, 76p+annexes.

KAGONE H., 2004. *Etat des lieux de la transhumance dans la zone d'influence du Parc W du fleuve Niger.* Rapport de synthèse, 24p.

KLEITZ G., 2001. *Les zones périphériques du Parc W (Bénin, Burkina Faso, Niger).* Programme Régional Parc W-ECOPAS, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport CIRAD-mvet, Rapport définitif, 38p+annexes.

LOMPO O., 2002. *Rapport sur les activités de la première phase de recherche sur les dynamiques d'acteurs, conflictualité et le zonage,* Ouagadougou, 82p.

LOMPO O., 2005. *Dynamique et enjeux de la gestion participative à la périphérie du parc régional W ; cas dans la ZOVIC de Kabougou/Burkina Faso.* Mémoire de DEA en gestion de l'environnement de l'Université d'Abomey Calavi (UAC) du Bénin, 111p + annexes.

MARAH/DGPSA, 2007. *Rapport d'analyse des résultats préliminaires de la première phase du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) 2006-2010,* 41p.

MECV, 2004. *Programme cadre de gestion durable des ressources forestières et fauniques au Burkina Faso : 2004 – 2014. Composante 4 : Gestion de la faune et des aires de protection fauniques.* Version provisoire, 101p.

MEDD, 2011. *Programme d'Investissement Forestier (PIF). Volet Stratégie d'investissement,* 135p.

MÉE, 1999. *Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD).* Résumé, 58p.

MENGUE-MEDOU, 2002. *Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation. Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement, volume 3, numéro1/Avril 2002. URL : <http://vertigo.revues.org/4126>. Consulté le 10 octobre 2010.*

OUEDRAOGO D., 2008. *Caractérisation des ressources fourragères et des pratiques pastorales du terroir de Kotchari à la périphérie du Parc W.* Mémoire d'ingénieur du développement rural, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 86p+annexes.

OUEDRAOGO K., 2009. *Evaluation des coûts additionnels et des bénéfices du parc w/Burkina faso pour les communautés agropastorales locales : cas des agropasteurs et transhumants du terroir riverain de Kotchari.* Mémoire d'ingénieur du développement rural, Institut du Développement Rural, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 52p. + annexes.

PALM S.U.D., 2005. *Le parc régional W entre conservation et activités extra-conservatrices : le coton biologique, une activité agricole alternative dans la périphérie du W (Burkina Faso).* Mémoire d'ingénieur du développement rural, Institut du Développement Rural, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 87p. + annexes.

RWANYIZIRI G., 2002. *Population et aires protégées en Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie).* Mémoire de DEA, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, 125p.

SAWADOGO I., 2004. *Transhumance et pratiques pastorales sur le terroir de Kotchari en périphérie du parc W au Burkina Faso.* Mémoire de DEA : environnement, milieux techniques et sociétés, INAP-G, 63p+annexes.

SODRE E., 2009. *Thème: Caractérisation des pâturages naturels du terroir de Kotchari et de la partie voisine du Parc W (côté du Burkina Faso).* Mémoire d'ingénieur du développement rural, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 63p+annexes.

SOMDA K., 2000. *Evolution des Ressources Naturelles dans les systèmes de culture à base de coton: Cas du terroir de Bala (Ouest du Burkina Faso).* Mémoire d'ingénieur du développement rural, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 95 p + annexes.

SOURNIA G. 1990. Les aires de conservation en Afrique francophone: aujourd'hui et demain espaces à protéger ou espaces à partager? *Cahier d'Outre-mer*, 42(172).

TOUTAIN B., COMPAORE A., OUADBA J-M., KAGONE H. et DIALLO S., 2001. aMission d'appui scientifique« Transhumance ». Rapport définitif, 96p.

UICN/PAPACO, 2009. *Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées du Burkina Faso*, 83p.

UICN/PAPACO, 2011. *Catégorie de gestion des aires protégées*, 10p.

UNESCO/MAB, 1990. *Réserves de la biosphère: compilation 5, Oct. 1990.* Paris : UNESCO, 184p.

VERMEULEN C., 2003. *Mission d'expertise pour la promotion de la mise en place de Zones Villageoises de Chasse dans la zone d'influence du Parc W : Rapport d'étape 3*, 34p + annexes.

VERMEULEN C., 2004. Les enjeux de la gestion communautaire de la grande faune : entre tension foncière et production cotonnière. Le cas de Lara, périphérie du W, Burkina Faso. In *Parcs et Réserves*, Vol. 59, fasc. 4, 20 – 27.

ZOMBRA A. W., 2008. *Contribution à la réalisation de l'intégration conservation de la biodiversité et lutte contre la pauvreté : Cas du parc W et du terroir riverain de Kotchari.* Mémoire d'ingénieur du développement rural, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 49p. '

ZOURI I., 2003. *Impacts des pratiques pastorales sur la végétation de la périphérie du parc du w/Burkina Faso.* Mémoire d'ingénieur du développement rural, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 88p+annexes.

ANNEXES

ANNEXE 1: Questionnaire individuel adressé aux chefs d'exploitation

N°.....

Date :.....

Village:.....Statut :.....Commune :.....

I. IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

Nom/ Prénoms :.....Ethnie.....

1. Statut : Déguerpi (1) Non déguerpi (2) Migrant (3) Saisonnier (4)
2. Tranche d'âge Moins de 30 ans (1) [30 et 40 [ans (2) [40 et 50 [ans (3)
[50 et 60 [ans (4) 60 ans et plus (5)
3. Etes-vous membre d'une organisation paysanne ? Oui (1) Non (2)
4. Foyer : Polygame (1) Monogame (2)
5. Nombre de personne à charge?.....
6. Niveau d'instruction Illettré (1) Alphabétisé (2) Primaire (3) Secondaire (4)

II. GESTION DU FONCIER

7. Par quel canal avez-vous obtenu la terre ?
Par le chef de village (1) Par alliance (2) Par héritage (3) Par amitié (3)
 Par conquête personnelle (4)
8. Quelle a été la modalité d'acquisition de la terre ?
Achat (1) Prêt (2) Don (3) Propriété familiale (4)
9. Si prêt ou don, y a-t'il une contrepartie ? Oui (1) Non (2)
10. Si oui, quelle est la nature de la contrepartie ?
En nature (1) Financière (2)
Préciser.....
11. Possédez-vous de réserve (s) de terre dans le terroir ?
12. Si oui, quel (s) type (s) de terre ?
 Jachère(1) Nouvelle terre (2) Jachère et nouvelle terre (3)
13. Si jachère, la durée... Moins de 3 ans (1) Entre 3-5 ans (2) 5 ans et plus (3)
14. Pouvez-vous planter un arbre sur votre terrain? Oui (1). Non (2)
15. Pouvez-vous léguer vos terres Oui (1). Non (2)

Questions spécifiques aux migrants

16. Depuis quand exploitez-vous vos terres ?.....
 17. Quelle est la principale raison qui vous a conduit sur ces terres ?
Recherche de terre fertile (1) Manque de terre dans le village d'origine (2)
Raisons sociales (3)
-

18. Faites-vous recours au service forestier quand vous faites un défrichement?

Oui (1). Non (2)

Si non, pourquoi ?.....

19. Avez-vous défriché ces dix (10) dernières années ? Oui (1) Non (2)

20. Si oui, quelle est l'année de votre dernier défrichement ?

| | | | | | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
| | | | | | | | | | |

21. Type de terre défrichée? Jachère (1) Nouvelle terre (2)

22. Avez-vous connu des conflits agriculteurs/éleveurs ces dix (10) dernières années?

Oui (1). Non (2)

23. Si oui, combien de fois ?.... quand ?comment cela a été réglé ?

| Année | Nombre de conflits | Circuit de règlement utilisé (Nombre de fois par circuit) | | |
|-------|--------------------|---|-------------------------------------|-------|
| | | Traditionnel et local | Circuit administratif et judiciaire | Total |
| 2001 | | | | |
| 2002 | | | | |
| 2003 | | | | |
| 2004 | | | | |
| 2005 | | | | |
| 2006 | | | | |
| 2007 | | | | |
| 2008 | | | | |
| 2009 | | | | |
| 2010 | | | | |
| Total | | | | |

III. SYSTEME DE PRODUCTION

Gestion de la fertilité

24. Faites-vous des apports de matière organique aux champs? Oui (1) Non (2)

25. Etes- vous formés en technique de compostage ? Oui (1) Non (2)

26. Avez-vous produit du compost cette année ? Oui (1) Non (2)

27. Faites vous des contrats de parcage ? Oui (1) Non (2)

28. Epargnez-vous les arbres lors de l'installation des champs ? Oui (1) Non (2)

Si oui, quelles espèces ?.....

29. Brûlez-vous les souches lors de la préparation des champs ? Oui (1) Non (2)

30. Utilisez- vous des engrais chimiques ? Oui (1) Non (2)

31. Pratiquez-vous la rotation des cultures ? Oui (1) Non (2)

Gestion des spéculations

32. Classez les superficies des spéculations que vous avez emblavées

- 32.1. Sorgho /...ha/ < 1ha (1) [1-2 ha [(2) [2-5 ha [(3) [5-10 ha [(4) ≥10 ha (5)
- 32.2. Maïs /...ha/ < 1ha (1) [1-2 ha [(2) [2-5 ha [(3) [5-10 ha [(4) ≥10 ha (5)
- 32.3. Mil /...ha/ < 1ha (1) [1-2 ha [(2) [2-5 ha [(3) [5-10 ha [(4) ≥10 ha (5)
- 32.4. Niébé en monoculture /...ha/ < 1ha (1) [1-2 ha [(2) [2-5 ha [(3) [5-10 ha [(4) ≥10 ha (5)
- 32.5. Sésame /...ha/ < 1ha (1) [1-2 ha [(2) [2-5 ha [(3) [5-10 ha [(4) ≥10 ha (5)
- 32.6. Soja /...ha/ < 1ha (1) [1-2 ha [(2) [2-5 ha [(3) [5-10 ha [(4) ≥10 ha (5)
- 32.7. Voandzou /...ha/ < 1ha (1) [1-2 ha [(2) [2-5 ha [(3) [5-10 ha [(4) ≥10 ha (5)
- 32.8. Arachide /...ha/ < 1ha (1) [1-2 ha [(2) [2-5 ha [(3) [5-10 ha [(4) ≥10 ha (5)
- 32.9. Coton /...ha/ < 1ha (1) [1-2 ha [(2) [2-5 ha [(3) [5-10 ha [(4) ≥10 ha (5)
- 32.10. Riz /...ha/ < 1ha (1) [1-2 ha [(2) [2-5 ha [(3) [5-10 ha [(4) ≥10 ha (5)

33. Quel est votre attachement vis-à-vis de la culture du coton?

Fort (1) Moyen (2) Faible (3)

Pourquoi ?.....

34. Pratiquez-vous l'apiculture ? Oui (1) Non (2)

Elevage

35. Effectif du cheptel suivant :

| Espèce | Bovins | Ovins | Caprins |
|--------|--------|-------|---------|
| Nombre | | | |

Questions spécifiques aux éleveurs (

36. Pratiquez-vous la culture fourragère ? Oui (1). Non (2)

Si oui, quelle(s) espèce(s) ?.....

37. Où sont situées vos zones de pâturage ?

38. Au voisinage du parc (1) Loin du parc (2)

39. Quelle appréciation faites-vous de la disponibilité du fourrage ?

Disponible (1) Moyennement disponible (2) Faiblement disponible (3)

40. Quelle appréciation faites-vous de la disponibilité en eau ?

Disponible (1) Moyennement disponible (2) Faiblement disponible (3)

41. Pratiquez- vous la transhumance ? Oui (1). Non (2)

Si oui la destination et pourquoi ?

Niveau d'équipement agricole.

42. Pratiquez-vous la culture attelée ? Oui (1) Non (2)

43. Si oui, combien de charrues possédez-vous ?.....

44. Possédez-vous de charrette ? Oui (1) Non (2)

45. Si oui, combien ?.....

IV RELATIONS AVEC LE PARC

46. Connaissez-vous la limite du parc ? Oui (1). Non (2)

47. Avez-vous déjà été l'objet de pénalité à cause du parc ?

Oui (1). Non (2)

48. Si oui, combien de fois ? Quand ? Motif ?

| | Avant 2001 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Total |
|---|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Pâturage illégal | | | | | | | | | | | | |
| Braconnage | | | | | | | | | | | | |
| Pêche | | | | | | | | | | | | |
| Exploitation de produits forestiers sans autorisation | | | | | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | | | |

49. Avez-vous connus des dégâts d'animaux sauvages

Oui (1). Non (2)

50. Si oui, combien de fois ? Quand ? Espèces en cause ?

| | Avant 2001 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Total |
|--|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Catégorie : Dégâts sur les cultures | | | | | | | | | | | | |
| Eléphant | | | | | | | | | | | | |
| Singe | | | | | | | | | | | | |
| Phacochère | | | | | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | | | | |
| Sous total | | | | | | | | | | | | |
| Catégorie : Dégâts sur le bétail | | | | | | | | | | | | |
| Lion | | | | | | | | | | | | |
| Hyène | | | | | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | | | | |
| Sous total | | | | | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | | | |

51. Comment jugez-vous la présence du parc dans votre vie quotidienne ?

Bénéfique (1). Contraignante (2) Sans effet particulier (3).

Pourquoi ?.....

52. Seriez-vous prêt à négocier pour l'abandon de vos champs s'ils sont situés dans la zone tampon ? Oui (1). Non (2)

53. Si non, exigez-vous un dédommagement ou accompagnement ?

Oui (1). Non (2)

54. Si oui à la question 44, quelle est votre modalité de négociation ?

Par recasement ailleurs (1). Par motivation financière (2) Quelle que soit la forme d'appui (3)

ATTENTION ASSEZ BIEN

ANNEXE 2: GUIDES D'ENTRETIEN

Guide adressé aux gestionnaires traditionnels du foncier

N°.....

Date :.....

Village:.....Statut :.....Commune :.....

Nom/ Prénoms :.....

1. Tranche d'âge : Moins de 30 ans Entre 30 et 50 ans Plus de 50 ans
2. Quelles sont les terres qui sont sous votre contrôle ou sous le contrôle de votre famille ?
3. Possédez-vous des réserves de terres ? Sont-elles toutes des jachères ?
4. Vos terres couvrent-elles vos besoins ?
5. Avez-vous accueilli des migrants ? Si oui, combien de famille ? Et depuis quand ?
6. Comment appréciez-vous le flux migratoire ces dernières années ?
7. Contrôlez-vous toujours l'occupation des terres par les migrants ?
8. Les clauses foncières que vous avez conclues avec les migrants sont-elles toujours respectées ?
9. Percevez-vous des droits d'exploitation sur les terres que vous attribuez aux demandeurs ? Si oui, quels types de droits ?
10. Que pensez de l'état de saturation de votre terroir ?
11. Connaissez-vous des conflits fonciers ? Lesquels ? Avec qui ?
12. Avez-vous déjà bénéficié des retombées de la gestion de la faune ?
13. Avez-vous entendu parler des ZOVICs ? Quelle perception faites-vous des ZOVICs ?
14. Connaissez-vous les limites du parc ? Quelle perception faites-vous de la présence du parc dans votre vie quotidienne ?
15. Seriez-vous prêt à accompagner l'initiative de mise en place de la zone tampon ?
Si oui quelle peut être votre contribution ? A quelle(s) condition(s) pour une mise en œuvre de votre contribution?

Guide d'entretien adressé au service forestier

1. Comment percevez-vous la question foncière dans le terroir de Kotchari ?
2. Pensez-vous qu'il soit possible de créer une zone tampon à la périphérie du parc w ?
3. Si oui, quelles dispositions prendre ?
4. Etes-vous satisfaits de la collaboration avec les CVGF ?
Si non
pourquoi.....
5. Les ZOVIC connaissent-elles des problèmes fonciers? Les quels ?
6. Quel est selon vous l'avenir des ZOVIC?
7. Que pensez-vous des retombées de la faune au profit des populations ?
8. Importance et types d'infractions fréquentes dans le terroir ?
9. Y a-t-il un suivi des défrichements en terroir? Si oui comment cela se passe t-il ?
10. Avez-vous déjà constaté des conflits liés au défrichement ?
11. Que dire de l'exploitation des PFNL ? En terroir, dans le parc ?
12. Quelles suggestions faites-vous pour une meilleure gestion de la périphérie ?

Guide d'entretien au service de l'Agriculture

1. Comment percevez-vous la question foncière dans le terroir de Kotchari ?
2. Pensez-vous qu'il soit possible de créer une zone tampon à la périphérie du parc w ?
3. Si oui, quelles dispositions prendre ?
4. Pouvez-vous nous parler des spéculations développées dans le terroir par ordre d'importance ?
5. Que pensez-vous du système de gestion de la fertilité des sols dans le terroir ?
6. Quels sont à votre avis les principales causes de la baisse de la fertilité des sols ?
7. Quelles sont les technologies développées pour gérer la fertilité des sols dans le terroir ?
8. La pratique de la jachère est-elle fréquente dans le terroir ?
9. Les conflits agriculteurs-éleveurs sont-ils fréquents dans la zone ? Quelle en est la situation ?
10. Etes-vous au courant de l'existence des ZOVIC ?
11. Avez-vous été impliqué dans leur mise en place ?
12. Quelles suggestions faites-vous pour leur meilleure gestion ?

Guide d'entretien au service de l'Elevage

1. Comment percevez-vous la question foncière dans le terroir de Kotchari ?
2. Pensez-vous qu'il soit possible de créer une zone tampon à la périphérie du parc w ?
3. Si oui, quelles dispositions prendre ?
4. Pouvez-vous faire la situation des organisations paysannes du terroir ?
5. Quelle est l'ampleur de la transhumance dans le terroir ?
6. Comment est-elle gérée dans le terroir ? Quelles sont les perspectives ?
7. La culture fourragère est-elle pratiquée dans le terroir ? Si oui quelles sont les espèces vulgarisées et depuis quand ? perspectives ?
8. Quelle est la situation des infrastructures pastorales dans le terroir ?
9. Avez-vous des perspectives de création et/ou d'aménagement de nouvelles zones pastorales dans le terroir ?
10. Etes-vous au courant de l'existence des ZOVIC ?
11. Avez-vous été impliqué dans leur mise en place ?
12. Quelles suggestions faites-vous pour leur meilleure gestion ?

Guide d'entretien pour la commune

1. Avez-vous des relations avec les ZOVIC et/ou zone (s) de chasse de votre commune ?
2. Que pensez-vous de leurs retombées pour les populations ?
3. Avez-vous un projet d'aménagement de l'espace dans le terroir de Kotchari ?
Si oui, en donner les détails ?
4. Quelle appréciation faites-vous du foncier à Kotchari ?
5. Pensez-vous possible la création d'une zone tampon au profit du Parc W pour assurer sa sécurisation ?
6. S'il ya négociation foncière à faire avec les populations riveraines, quelles propositions faites-vous pour une meilleure gestion de la question ?

Guide d'entretien adressé aux CVGF

1. Comment a été constitué le foncier de votre ZOVIC ?
2. La ZOVIC a-t-elle été aménagée ?
3. Votre ZOVIC connaît-elle une stabilité foncière ?
4. Y a-t-il des problèmes fonciers ? Si oui, les quelles ?
5. Quelles sont les difficultés rencontrées dans la gestion de la ZOVIC ?
6. Selon vous comment les ZOVIC sont perçues par les populations ?
7. Pensez-vous que la ZOVIC puisse subsister à la pression foncière que connaissent la plupart de nos villages ces dernières années?
8. Quelles suggestions faites-vous pour une meilleure gestion de la ZOVIC ?

Guide d'entretien adressé à la SOCOMA et au PICOFA

1. Parlez-nous des réalisations entreprises dans la périphérie en matière de gestion des ressources naturelles ?
2. Quelle est l'approche utilisée ?
3. Pouvez-vous nous parler des difficultés rencontrées?
4. Avez-vous des perspectives ?
5. Que pensez-vous de l'initiative zone tampon ?
6. Quelles propositions faites-vous pour une meilleure sécurisation du parc ?

ANNEXE 3: Population du terroir de Kotchari et de la Commune Rurale de Tansarga

| Villages du terroir | Nombre ménages | Population masculine | Population féminine | Population totale | % femmes | Population 0 - 14 ans | Population 15 - 64 ans | Population 65 ans et + | Population aux âges ND |
|------------------------------|----------------|----------------------|---------------------|-------------------|--------------|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Banduo | 237 | 893 | 937 | 1830 | 51,2 | 970 | 781 | 37 | 42 |
| Kobdari | 673 | 2709 | 2919 | 5628 | 51,87 | 3160 | 2349 | 102 | 17 |
| Kotchari | 423 | 1538 | 1517 | 3055 | 49,66 | 1628 | 1335 | 83 | 9 |
| Kpenkouandi | 92 | 365 | 375 | 740 | 50,68 | 406 | 322 | 12 | 0 |
| Malpoa | 177 | 690 | 698 | 1388 | 50,29 | 737 | 585 | 21 | 45 |
| Natongou | 50 | 191 | 206 | 397 | 51,89 | 198 | 174 | 8 | 17 |
| Pielgou | 97 | 408 | 360 | 768 | 46,88 | 426 | 332 | 7 | 3 |
| Gnimboama* | ND | 333 | 279 | 612 | 45,57 | 342 | 255 | 12 | 3 |
| Total terroir | ND | 7127 | 7291 | 14418 | 50,57 | 7867 | 6133 | 282 | 136 |
| Autres villages | | | | | | | | | |
| Bobomondi | 109 | 456 | 544 | 1000 | 54,4 | 556 | 390 | 34 | 20 |
| Bodiaga | 183 | 778 | 654 | 1432 | 45,67 | 728 | 664 | 34 | 6 |
| Boupienga | 386 | 1535 | 1512 | 3047 | 49,62 | 1553 | 1394 | 71 | 29 |
| Diafouanou | 262 | 924 | 996 | 1920 | 51,88 | 1010 | 877 | 31 | 2 |
| Diamanga | 96 | 310 | 339 | 649 | 52,23 | 343 | 291 | 14 | 1 |
| Kabougou | 525 | 1925 | 2010 | 3935 | 51,08 | 2155 | 1688 | 86 | 6 |
| Katela | 132 | 461 | 528 | 989 | 53,39 | 533 | 427 | 26 | 3 |
| Kombongou* | | 675 | 565 | 1240 | 45,57 | 692 | 516 | 24 | 6 |
| Tansarga | 795 | 2764 | 2698 | 5462 | 49,4 | 2845 | 2419 | 172 | 26 |
| Toptiagou | 267 | 970 | 1003 | 1973 | 50,84 | 1018 | 898 | 38 | 19 |
| Total Autres villages | ND | 10798 | 10849 | 21647 | 50,12 | 11433 | 9564 | 530 | 118 |
| Total Commune | 4770 | 17925 | 18140 | 36065 | 50,3 | 19300 | 15699 | 812 | 254 |

Source : INSD (RGPH 2006)

* Gnimboama n'étant pas un village administratif, sa population n'a pas été répertoriée par le RGPH 2008. Pour ce faire, nous nous sommes basé sur le recensement de LOMPO (2002) qui lui donnait une population de 530 habitants et appliquer un taux de croissance de 3,63 % pour obtenir la population en 2006 qui s'est établie à 612 habitants. A partir de cette population de 2006, des rapports ont été établis avec la population du village administratif d'appartenance qu'est Kombongou pour estimer les autres paramètres. Kombongou répertorié dans le tableau ne prend plus en compte donc Gnimboama. Les données originales de Kombongou (INSD, 2006) sont les suivantes :

| Village | Nombre ménages | Population masculine | Population féminine | Population totale | % femmes | Population 0 - 14 ans | Population 15 - 65 ans | Population 65 ans et + | Population Aux âges ND |
|-----------|----------------|----------------------|---------------------|-------------------|----------|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Kombongou | 266 | 1008 | 844 | 1852 | 45,57 | 1034 | 773 | 36 | 9 |